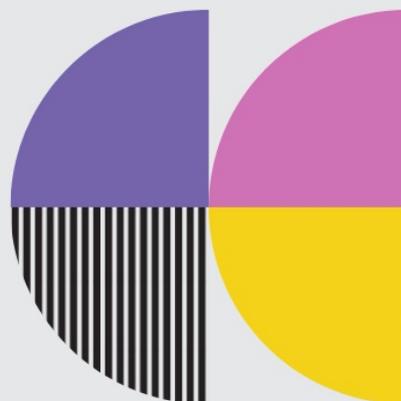




**ASTRAC**

# **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 ET PLAN D'ACTION 2024**



**ASTRAC**

Réseau des professionnels en  
Centres culturels, asbl  
[www.astrac.be](http://www.astrac.be)

rue du Couvent, 4 – 6810 Jamoigne  
+32 (0)61 29 29 19 [info@astrac.be](mailto:info@astrac.be)  
n° d'entreprise : 0447.235.722



## QUI SOMMES-NOUS ?

**L'ASTRAC est le Réseau des professionnels en Centres culturels, l'organisation représentative du secteur des Centres culturels conventionnés de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui fédère leurs travailleur·se·s, tous métiers confondus.**

Fondée en 1991, l'ASTRAC met en réseau les professionnel·le·s et les équipes des Centres culturels pour nourrir leurs pratiques et défendre l'action des Centres culturels de leur point de vue.

L'ASTRAC cultive les valeurs de la démocratie et des droits culturels. Pour se nourrir en permanence des réalités et des points de vue des professionnel·le·s en Centres culturels, elle privilégie les modes d'intervention et de fonctionnement participatifs et ascendants, basés sur le débat et la co-construction.

Son cœur de métier est d'animer des espaces-temps pour l'échange, le partage, la réflexion et l'expression collective entre professionnel·le·s en Centres culturels.

L'ASTRAC se met au service des équipes des Centres culturels, mais elle n'est pas vraiment un pourvoyeur de services. Elle se veut plutôt un lieu d'action commune.

Reconnue et soutenue par la FW-B dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013 sur les Centres culturels comme « organisation représentative » et dans le cadre du Décret du 8 mai 2019 sur la Gouvernance culturelle comme « fédération professionnelle », l'ASTRAC siège dans différentes instances d'avis du secteur culturel et participe le cas échéant à des groupes de réflexion qui accompagnent la définition ou la mise en œuvre des orientations politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le secteur.

Le siège social et les bureaux de l'ASTRAC sont installés en Région Wallonne, à Jamoigne, entité de la Ville de Chiny en Province de Luxembourg.

L'ASTRAC est soutenue financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'un contrat-programme pour les années 2023-2027 (101.000 € par an, indexé ou 102.728,05 € en 2024) et par la Région Wallonne dans le cadre des Aides à l'Emploi (46.624 € en 2023).

### EN 2023, L'ASTRAC FEDERAIT :

- 270 professionnel·le·s, issu·e·s de 89 Centres culturels<sup>1</sup>, membres effectifs de l'asbl avec droit de vote à l'Assemblée générale ;
- 588 autres professionnel·le·s du secteur, détenteurs de la Carte pro ;
- 123 associations adhérentes en ordre de cotisation dont 117 des 119 Centres culturels conventionnés.

*(Voir les listes complètes en annexes).*

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme l'Assemblée générale (AG), le Conseil d'Administration (CA) de l'ASTRAC est composé de professionnel·le·s en Centres culturels. Il est le garant de l'ancrage de l'asbl dans les réalités des équipes du secteur et du dynamisme de l'asbl.

Les administrateur·trice·s, 18 personnes au maximum, sont issu·e·s de toutes les régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de différents métiers du secteur. Le CA veille également à la parité hommes-femmes. Il est renouvelé par tiers chaque année, à l'occasion de l'AG statutaire.

Les administrateur·trice·s sont à l'écoute de leurs collègues. Le CA se veut l'interface entre les professionnel·le·s des Centres culturels et l'ASTRAC ; chaque administrateur·trice y agit comme le porte-parole du secteur et non en tant que délégué·e de son Centre culturel.

Le CA fixe les orientations générales pour la réalisation des missions de l'asbl et répond aux sollicitations de l'équipe relatives aux actions en cours. Il prend les décisions importantes relatives à la gestion de l'asbl.

### LES MEMBRES DU CA EN 2023 ETAIENT :

Justine Dandoy – vice-présidente (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Adeline Degraux (Centre culturel de Gerpinnes)<sup>1</sup>, Pierre Fasbender – trésorier adjoint (Centre culturel de Habay), Christel Ghin (Espace Bernier - Centre culturel de Waterloo), Laurent Habran (Centre culturel de Florennes), Manon Istasse (Eden, Centre culturel de Charleroi), Stéphane Jacob (La Vénérie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort), Sabine Lapôtre (Centre culturel de Walcourt), Céline Loeckx (Centre culturel de Dinant), Valérie Lossignol – vice-présidente (Central, Centre culturel de la région du Centre)<sup>2</sup>, Christophe Loyen – président (Centre culturel de Chênée), Maud Mallet (Centre culturel de Mouscron), Pierre Mativa (Centre culturel de Wanze), Bernard Michel – secrétaire (Centre culturel de l'Entité fossoise, Fosses-la-Ville), Hervé Persain – secrétaire adjoint (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Pascale Piérard – trésorière (Centre culturel Ourthe et Meuse) et Laurence Vandermeren (Centre culturel de Pont-à-Celles).

Le CA se réunit 10 fois par an en présentiel ; des réunions virtuelles – plénières, en bureau ou en groupe de travail – sont organisées en fonction des besoins.

Pour ses réunions mensuelles, le CA tient à se réunir dans des lieux différents du secteur. Ces réunions sont autant de moments de rencontre et de partage des réalités des équipes qui accueillent les réunions. Elles sont ouvertes à tous les membres effectifs de l'association, sur demande.

Dans le cadre des travaux menés avec l'Association des Centres culturels (ACC) autour du projet de fusion des deux fédérations (voir plus loin), des réunions conjointes des CAs de l'ACC et de l'ASTRAC ont été organisées tout au long de l'année 2023.

En tout, le CA s'est réuni au complet ou en bureau 15 fois : les 26/1, 28/3, 25/4, 25/5, 27/6, 25/8 (bureau), 1/9 (bureau), 5/9, 20/9 (bureau), 3/10, 13/10, 17/10, 10/11, 14/11 et 14/12/2023.

*Merci aux équipes des Centres culturels qui ont accueilli les réunions du CA !*

---

<sup>1</sup> Elle a démissionné en octobre suite à son départ du CC de Gerpinnes.

<sup>2</sup> Elle a démissionné en avril suite à son départ de Central.

## L'EQUIPE

L'équipe de permanent·e·s de l'ASTRAC a pu être renforcée en 2023 grâce à l'obtention d'une aide Maribel pour un mi-temps dédié à l'animation et la communication.

Les autres travailleuses étaient engagées en 2023 dans le cadre de contrats APE.

### L'EQUIPE EST DORENAVANT CONSTITUEE DE QUATRE TRAVAILLEUSES :

- Julia Bailly – animatrice chargée de projet (mi-temps) [julia@astrac.be](mailto:julia@astrac.be)
- Pauline Demanet – animatrice en charge de la communication (mi-temps) [pauline@astrac.be](mailto:pauline@astrac.be)<sup>1</sup>
- Marie Lambert – coordinatrice administrative en charge du projet de la Carte pro (60% ETP) [secretariat@astrac.be](mailto:secretariat@astrac.be)
- Liesbeth Vandersteene – directrice (TP), [liesbeth@astrac.be](mailto:liesbeth@astrac.be)

## NOS BALISES

### ***Un contrat-programme, un plan d'action commun avec l'ACC pour guider un partenariat fort en 2023-2027***

Comme les Centres culturels, l'ASTRAC développe ses initiatives dans le cadre d'un plan d'action quinquennal défini avec les acteur·trice·s du secteur, et financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles par le biais d'un contrat-programme.

Le renouvellement de notre reconnaissance a été l'occasion d'élaborer notre nouveau plan d'action conjointement avec l'*Association des Centres culturels* (ACC) autour d'enjeux définis de manière participative et collaborative, pour une action fédérative forte et pleine de sens. L'année 2023 marque le lancement de la mise en œuvre de ce plan qui mobilise 7 grandes fonctions : représenter, mettre en réseau, informer, offrir des services, former, mobiliser, faire de la recherche et développement.<sup>3</sup>

Les enjeux ou grands objectifs qui guideront notre action sont :

- (1) À tous les niveaux, promouvoir et soutenir les Centres culturels, reconnus dans toute leur diversité, en action avec les citoyen·ne·s
- (2) Consolider et défendre les droits culturels des professionnel·le·s : des travailleur·euse·s épanoui·e·s, des pratiques valorisées, des équipes en synergie
- (3) Offrir des services aux membres, aux acteur·trice·s du secteur et à ses interlocuteur·trice·s afin de faciliter la poursuite des missions des Centres culturels, dans leurs différents aspects.

---

<sup>3</sup> Ce sont les 7 fonctions de l'action fédératives identifiées par le Décret du 21 novembre 2013 sur les Centres culturels (art. 97).

The background features a series of thin, curved lines in shades of red, grey, and purple, creating a sense of motion and depth. Large, overlapping shapes in yellow and purple are positioned on the right side of the page.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

---

**Penser l'action fédérative**

**Projet de fusion ASTR'ACC**  
3 chantiers

**Jpro2023**

10 ateliers, un moment d'information,  
des temps de convivialité  
Évaluation et préparation Jpro2024

**Mémoire politique**  
Co-construction et défense des  
revendications

**Défendre  
les  
professionnel·le·s  
et leurs pratiques**

**Défense Décret**  
Ajustements inspirés par les  
réalités de terrain  
Faciliter l'élaboration des  
dossiers

**GT « arts  
plastiques »**

**Carte pro** Réseau  
chargé·e·s de  
com'

**Animer le(s)  
réseaux**

**« Cultiver les droits culturels... »**  
Évaluation  
Rencontres et partage d'outils

**Soutien à la PODC**  
Membre du Copil  
Soutien aux rencontres

**CA Culture & Démocratie**

**Soutien Agence culturelle prov. Lux.**

**Étendre nos racines**

## LE BILAN D'UNE ANNEE PAS COMME LES AUTRES

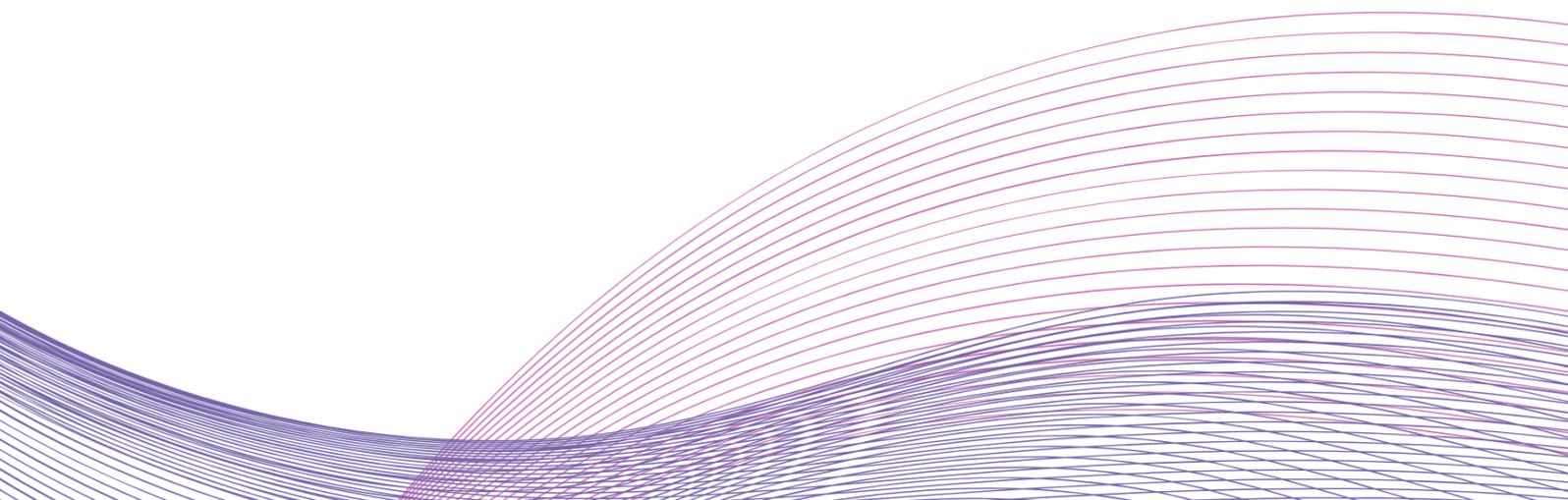
Après le renouvellement de la reconnaissance de notre action fédérative, la première année de mise en œuvre de notre nouveau plan quinquennal aura été singulière, intense et décisive.

Nous nous la rappellerons avant tout comme une année de réflexions intenses et d'efforts importants autour du projet d'une fédération unique des Centres culturels. Les différents chantiers mis en place avec l'ACC dans ce contexte nous ont fortement mobilisés pendant la plus grande partie de l'année. Le temps, l'énergie et les intelligences investis ne nous ont pas permis d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixé et nous avons compris, au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux, que la fusion de nos asbl n'était sans doute pas le meilleur moyen pour aller vers l'horizon que nous partageons entre organisations représentatives.

Outre ces recherches pour construire une nouvelle fédération, nous nous sommes efforcés de poursuivre le développement de nos missions pour et avec les professionnel·le·s en Centres culturels. Une bonne partie de nos initiatives, notamment pour représenter et défendre le secteur, a été menée en étroite collaboration avec l'ACC.

Grâce à l'obtention d'une nouvelle aide Maribel, nous avons pu engager une nouvelle animatrice à mi-temps chargée notamment mais pas uniquement de la communication. Après un temps d'intégration, ce renforcement de notre équipe a contribué à nous permettre d'assurer la continuité de nos actions récurrentes ou en cours. Nous avons même pu nous engager dans certains développements nouveaux.

Ce rapport présente nos réalisations en 2023 autour de 4 grands axes : *1 – Penser l'action fédérative, 2 -Défendre les professionnel·le·s et leurs pratiques, 3 – Animer le(s) réseau(x) et 4 – Étendre nos racines.*



## 1 – Penser l'action fédérative

**L'ACC et l'ASTRAC sont les deux fédérations des Centres culturels reconnues par la FW-B dans le cadre des Décrets sur les Centres culturels et sur la Nouvelle gouvernance culturelle. Une longue habitude de collaboration les a amenées à articuler de plus en plus leurs actions. Ces dernières années, elles se sont en outre engagées dans un rapprochement structurel avec pour finalité la création d'une fédération unique des Centres culturels. Cet objectif a été inscrit dans leur plan d'action commun pour les années 2023-2027 et validé par les contrats-programmes que les deux fédérations ont conclu avec la FW-B.**

Pour y parvenir, entouré·e·s de plusieurs experts, nous avons consacré une importante partie de nos énergies en 2023 à des réflexions et des discussions avec l'ACC. La date que nous avons envisagée pour la fusion de l'ACC et l'ASTRAC était le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

10 mois de travaux intenses nous ont permis de nous projeter ensemble dans un avenir commun, de façonner les contours d'une nouvelle structure et d'imaginer son fonctionnement interne, allant toujours plus loin dans l'interconnaissance.

Mais ces travaux ont aussi mis en lumière la difficulté d'articuler de manière équilibrée nos missions-clés respectives de représentation et de défense du secteur et nous ont confronté à des sensibilités et des fonctionnements très différents au niveau de la gouvernance de nos asbl. Nous avons également dû constater que la charge de travail trop importante engendrée par le processus vers la fusion, à la fois pour les équipes et les membres des CAs, n'allait pas nous permettre de garantir simultanément l'aboutissement de celle-ci dans le délai fixé et la poursuite de nos missions premières.

Toutes ces raisons nous ont amené en octobre 2023 à mettre en suspens le processus de fusion. Cette pause nous a permis de prendre du recul et de nous recentrer sur les projets et le travail quotidien au service du secteur. Elle a également donné lieu à une mise à plat des acquis de nos travaux et des questionnements et problématiques rencontrés.

## Les trois grands chantiers lancés en 2022 pour penser et créer la fédération unique ont été poursuivis.

---

### 1. CHANTIER JURIDIQUE

Son objectif était de permettre l'intégration des deux asbl en une seule et d'élaborer les statuts de celle-ci.

- ⇒ Concrètement : appel a été fait un cabinet de juristes spécialisé dans le droit des asbl afin de déterminer le processus d'intégration le plus adapté ; suite aux recommandations de celui-ci, il a été décidé d'opter pour une fusion par absorption avec l'ACC comme asbl absorbante. Des réunions d'information ont été organisées au sein des deux équipes conformément à la CCT 32bis, un projet de fusion a été adopté, un état comptable intermédiaire a été réalisé, la rédaction d'un projet de protocole d'accord a été entamé. Une notaire et un réviseur ont été choisis. Un groupe de travail, constitué de deux administrateurs et des directrices et animé par les juristes de l'ACC, s'est réuni 4 fois pour préparer la rédaction des statuts de la future fédération.
- ⇒ Nous en retenons : d'importantes avancées ont été réalisées dans le cadre de ce chantier complexe et conséquent mené à un rythme très voire trop élevé. Ce chantier nous a permis de nous familiariser avec des aspects de la législation des asbl que nous ne connaissions pas mais aussi et surtout de mieux connaître les caractéristiques institutionnelles de l'ACC. Le travail conjoint sur les statuts nous a fait comprendre l'importance et la complexité d'élaborer une vision commune articulant les spécificités de chaque partenaire tout en respectant les contraintes juridico-techniques en vigueur.

### 2. CHANTIER GOUVERNANCE

Ce chantier visait à préciser l'organisation et l'organigramme de l'équipe professionnelle ainsi que son articulation au CA de la future fédération unique.

- ⇒ Concrètement : le point de départ a été de s'intéresser et de s'inspirer des méthodes de travail en intelligence collective, avec un accompagnateur spécialisé dans ce domaine, *Vital Projects*. En tout, 12 réunions ont eu lieu, associant selon l'ordre du jour des membres des CA et/ou des équipes, dont 3 avec les deux équipes au complet. Elles ont permis de définir la raison d'être de la future structure, d'identifier les différents rôles qui sont nécessaires pour la réalisation de celle-ci et d'effectuer un premier regroupement de ces rôles en cercles collaboratifs permettant de réaliser un premier projet d'organigramme. Des réunions spécifiques ont été l'occasion d'explorer la question de la direction. La piste de la gouvernance sans direction a été écartée et la plus-value de la direction ainsi que les rôles à affecter celle-ci ont été identifiés ; l'hypothèse d'une co-direction, avec un partage de tâches et de responsabilités équilibré mobilisant les expertises spécifiques de l'ACC et de l'ASTRAC a été avancée.
- ⇒ Nous en retenons : ce chantier a permis aux deux équipes de commencer à se projeter de manière concrète dans une organisation entièrement commune autour des grands domaines d'intervention des deux fédérations. C'était l'occasion de partager un réel désir de collaborer et de mutualiser, mais aussi de constater certains chevauchements de fonctions, avec tous les questionnements engendrés par l'objectif d'élimination des doublons.

Nous avons pris conscience de notre attachement à certaines valeurs et façons de faire qui inspirent le fonctionnement de l'ASTRAC depuis sa naissance – l'organisation « horizontale », le partage du pouvoir, la culture de débat – et de notre envie de pouvoir les étayer en poussant plus loin nos savoirs méthodologiques.

### 3. CHANTIER « IDENTITE »

Le but ici était de choisir le nom de la fédération unique, avec la participation des acteur·trice·s des Centres culturels et de la doter d'une identité visuelle forte autour d'un logo et d'une charte graphique.

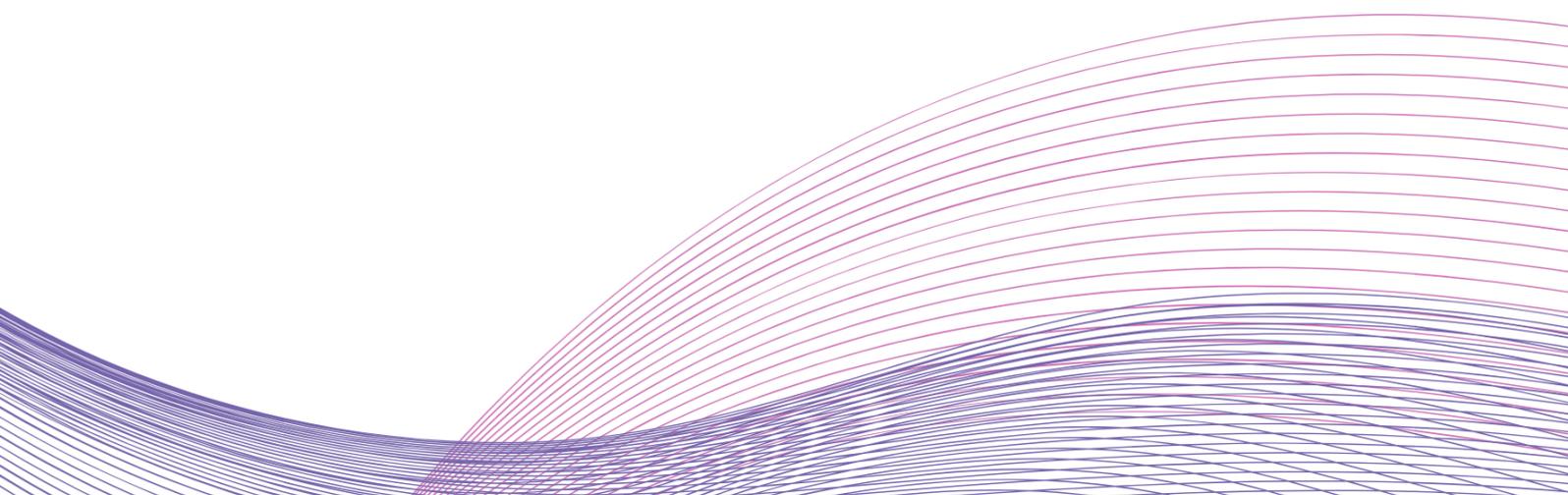
- ⇒ Concrètement : ce chantier est lancé après les deux autres afin de pouvoir se nourrir des réflexions déjà menées. Nous avons engagé le *Studio Debie* qui a accompagné un GT composé de deux administrateur·trices, des directions et des chargées de communication de chaque fédération lors de trois ateliers d'idéation destinés à définir quelques propositions de noms à soumettre au secteur pour avis. Ces travaux créatifs intégraient également quelques premières recherches destinées à nourrir la conception graphique du logo.
- ⇒ Nous en retenons : ce travail créatif a été une source de plaisir partagé mais il était aussi l'occasion de prendre conscience de la nécessité de définir une stratégie réellement commune pour la future fédération.

### **En parallèle, les travaux entre les instances et entre les équipes ont également été poursuivis.**

- Comme en 2022, les AGs des deux fédérations se sont tenues lors d'une rencontre sectorielle organisée conjointement où chacune a accueilli les membres de l'autre asbl en tant qu'invité·e·s.
  - ⇒ Concrètement : 72 personnes ont participé à la rencontre du 1er juin à Dinant (voir aussi plus loin, p. 15)
  - ⇒ Nous en retenons : la tenue d'AGs « ouvertes » permet d'associer les membres des deux asbl au rapprochement et garantit leur adhésion au processus.
- Tout au long de l'année, les CAs des deux asbl se sont réunis conjointement à un rythme élevé, afin de suivre de près les résultats des chantiers en cours et d'assurer leur pilotage.
  - ⇒ Concrètement : 7 réunions ont eu lieu en 2023. Les CAs se réunissaient conjointement dans la matinée autour des points relatifs à la fusion, et, le cas échéant aux projets communs en cours ; dans l'après-midi chaque CA organisait sa propre réunion interne et en fin de journée, un temps de mise en commun était prévu pour valider ensemble les décisions prises.
  - ⇒ Nous en retenons : ces réunions ont été l'occasion de partager des moments de convivialité. Les CAs ont confronté leurs visions pour la fédération unique mais aussi leurs modes de fonctionnement actuels très différents.

- Le rapprochement des équipes s'est poursuivi lors de réunions ainsi que de moments plus informels, à la fois dans le cadre des travaux sur le projet de fusion, mais aussi autour d'initiatives et de actions conjointes.
  - ⇒ Concrètement : les équipes se sont réunies au moins une fois par mois, au complet ou en partie. L'outil de communication Slack leur permet d'entretenir des contacts de manière fluide et instantanée, avec des échanges par écrit ou par appel téléphonique au quotidien ou plusieurs fois par semaine. Outre le projet de fusion, les collaborations ont notamment porté sur la Jpro2023, son évaluation et la préparation de l'édition 2024, le réseau com', l'ajustement du Décret des Centres culturels, le mémorandum politique, la rencontre sectorielle à l'occasion des AGs, la rémunération des directions.
  - ⇒ Nous en retenons : ces travaux communs nous ont permis d'aller toujours plus loin dans l'interconnaissance et la collaboration. Cela enrichit les projets en cours de nouvelles compétences et renforce l'action commune.

Tous ces chantiers et travaux étaient aussi intéressants qu'exigeants. Malgré leur ampleur, nous avons réussi à maintenir nos activités récurrentes et à poursuivre nos projets en cours. Nous n'avons pas pu empêcher un certain ralentissement de notre action et un affaiblissement de notre présence sur le terrain, mais nous avons pu répondre aux principales actualités politiques et sectorielles par des initiatives adéquates et même pu lancer prudemment quelques actions nouvelles.



## 2 – Défendre les professionnel·le·s et leurs pratiques

**Représenter et défendre les acteur·trice·s d'un secteur et l'action qu'ils et elles développent est la raison d'être des fédérations professionnelles. Ce n'est pas différent pour l'ASTRAC.**

Aux côtés de l'ACC, nous sommes activement présent·e·s dans les espaces de concertation et d'échange avec le politique et avec les services du Gouvernement de la FW-B. Depuis des années, c'est dans une entente étroite que les deux fédérations portent la voix du secteur, tout en se servant chacune des moyens d'action qui leur sont propres. La spécificité de l'ASTRAC réside en la mobilisation des professionnel·le·s de tous les métiers dans la définition de ses positions.

Cela se concrétise à travers différentes démarches pour informer ces dernier·e·s et encourager leur expression, mais aussi à travers la possibilité qui leur est laissée de participer à toutes les instances de décision de l'asbl, et cela à titre personnel, indépendamment d'un mandat de leur employeur.

Le rapprochement avec l'ACC a facilité la construction de positionnements communs pour le secteur en poussant plus loin les processus mis en place pour traduire les avis des acteur·trice·s de terrain dans une parole commune représentative de tout un secteur.

Unies, les deux fédérations peuvent porter des revendications encore plus fortes pour faire plus de poids.

Nous retenons pour l'année 2023 notamment nos actions conjointes sur des dossiers comme le Mémoire politique du secteur, l'ajustement du Décret des Centres culturels, le Décret Diffusion, le PECA, la loi relative à la qualité de l'air, la rémunération des directions.

## Avec l'ACC, l'ASTRAC a poursuivi sa participation aux travaux vers un « ajustement » du Décret sur les Centres culturels lancés en 2022.

---

Cela s'est notamment concrétisé à travers :

- Une note sur les résultats de la consultation du secteur organisée qui a été diffusée auprès des Centres culturels, de la Direction des Centres culturels (DCC<sup>o</sup>, de l'Inspection, de la Chambre de concertation de l'action culturelle et territoriale (CFACT) ainsi que du Cabinet de la Ministre de la Culture ;
- Une rencontre avec Tanya Sidiras, conseillère de *Union des Villes et Communes de Wallonie*, qui nous a permis de mieux comprendre comment l'avis de l'UVCW avait été construit ;
- Une dernière réunion pour clôturer les travaux du « COMAC », le comité d'accompagnement de ce chantier coordonné par la DCC, et une contribution à la synthèse des travaux qui a été transmise au Cabinet de la Ministre de la Culture ;
- Deux réunions de concertation avec le Cabinet (les 23/5 et 22/8) pour préparer et analyser l'avant-projet de décret, suivies d'échanges par écrit ;
- Notre participation active à la rédaction de l'avis (globalement favorable) de la CFACT.

⇒ Dans les limites imposées pour cette première modification décrétole essentiellement technique et sans impacts budgétaires, ces différentes démarches nous ont permis de défendre des propositions construites à partir des avis des acteur·trice·s du secteur, comme par exemple la réduction du délai d'instruction des dossiers, de 18 à 12 mois, la possibilité d'exercer la fonction de direction à plusieurs, un meilleur financement de l'emploi permanent non marchand. Celles-ci ont été prises en compte en grande partie.

Dans l'attente de l'octroi des moyens nécessaires, nous nous sommes opposé·e·s à un encadrement plus poussé des actions culturelles spécialisées accompagné de contraintes supplémentaires ; le Cabinet nous a suivi en reportant la refonte du dispositif. Nous resterons attentif·ve·s à l'équité et la transparence dans le traitement des demandes de reconnaissance des spécialisations.

Parallèlement à ceci et toujours dans le but de contribuer à une application optimale du Décret, nous avons suivi, avec l'ACC, les dernières réunions de la « tournée » d'information en régions organisée par l'Inspection afin de préciser ses attentes pour l'élaboration des dossiers de renouvellement des reconnaissances.

L'alimentation de la « Bibliothèque de dossiers » sur notre site a été poursuivie et un atelier a été préparé visant à faciliter les reconductions des reconnaissances pour la Jpro2024.

Sans remettre en question l'horizon de valeurs du Décret et les grandes missions qu'il attribue aux Centres culturels, nous continuons à défendre des modifications plus substantielles pour simplifier les démarches, clarifier les exigences, réduire les contraintes et alléger la charge de travail.

## **En tant que fédération professionnelle reconnue dans le cadre du Décret du 28 mars 20194 sur la Nouvelle Gouvernance, l'ASTRAC participe aux travaux des instances d'avis du secteur culturel : les chambres de concertation et occasionnellement le Conseil supérieur de la Culture.**

Les différentes chambres se réunissent en moyenne une fois par mois durant une demi-journée, le plus souvent virtuellement mais aussi en présentiel. Elles émettent de nombreux avis sur des projets de décret ou sur d'autres dossiers, à la demande du Cabinet ou d'initiative. Ici aussi, nous défendons des positionnements co-construits avec l'ACC tout en veillant à associer Asspropro à nos réflexions.

- ⇒ À la CCACT, en plus de l'avis sur le l'avant-projet de décret des Centres culturels, nous avons pu nourrir l'avis (globalement favorable) sur l'avant-projet de décret Diffusion, visant la pérennisation des dispositifs des Tournées Arts et Vie et Spectacle à l'École.
- ⇒ Notre participation aux travaux des chambres des secteurs artistiques nous permet de suivre voire d'influencer la préparation ou la mise en œuvre de réformes impactant les Centres culturels et leurs équipes, tout en contribuant à une meilleure connaissance des réalités de notre secteur.

Afin de garantir une efficacité optimale de nos travaux de représentation dans ce contexte, nous avons décidé de regrouper dès février 2023 nos délégations dans la CCAV et la CCM avec celles de l'ACC. Formellement, l'ASTRAC est restée membre de la CCAV, l'ACC de la CCM mais pour chaque chambre, les deux fédérations désignent chacune 2 des 4 personnes qui constituent la délégation. Les deux fédérations ont continué à siéger ensemble à la CCACT.

### **NOS REPRESENTANTS DANS LES INSTANCES D'AVIS<sup>1</sup> SONT :**

- CCACT : Laurent Habran, Pierre Mativa, Sabine Lapôtre et [Liesbeth Vandersteene](#).
- CCAV : Pierre Fasbender, Patricia Santoro, Georges Venturini et [Liesbeth Vandersteene](#).
- CCAP : Olivier Bovy, Laurent Habran, Julie Mareschal et [Liesbeth Vandersteene](#).
- CCM : C'est l'ACC qui est formellement membre de cette chambre ; Sébastien Creppe et Laurence Vandermeren ont été intégré-e-s au sein de sa délégation.

- ⇒ En tout, nous avons participé à 30 réunions, ce qui représente un total d'au moins 90 heures de travail, sans compter les heures de préparation et de coordination qui sont nécessaires entre les réunions.

Pour rappel, le « nouveau système » des instances d'avis a mis en place les chambres de concertation et les commissions d'avis. En tant que fédération, l'ASTRAC ne peut pas participer à ces dernières qui analysent les demandes de reconnaissance et de soutien. Nous suivons à distance les travaux des Commissions de l'Action culturelle et territoriale et des Musiques grâce à la participation de plusieurs de nos administrateur·trice·s à leurs travaux.

---

<sup>4</sup> Modifié par le Décret du 6 juillet 2023

## À l'approche des élections 2024, 2023 était une année résolument politique.

Avec l'ACC, nous avons mis en place un processus en plusieurs étapes afin d'élaborer le mémorandum politique des Centres culturels avec la participation la plus large possible des acteur·trice·s du secteur.

Après des réunions au sein des instances des deux fédérations, y compris conjointement, les ateliers organisés à l'occasion de nos AG ont permis de rédiger une première note destinée aux partis politiques. Annonçant de manière condensée les grandes problématiques et les revendications du secteur, celle-ci nous a servi d'appui dans les premières rencontres que nous avons pu organiser avec les partis politiques à l'automne. La rédaction du mémorandum, nourri des commentaires reçus suite à la diffusion de la note auprès du secteur, a été finalisée en décembre 2023.

Porté par les valeurs et principes fondateurs de la démocratie, le mémorandum défend la plus-value sociétale des Centres culturels dans un monde sous pression, à la recherche de nouveaux modèles.

⇒ La rencontre à l'occasion des AGs des fédérations était un moment clé de la co-construction du mémorandum. 72 personnes étaient présentes.

Après une introduction par Jean Faniel, politologue et directeur du CRISP, des principaux enjeux des élections à venir, un travail en ateliers collaboratifs a permis de faire des constats sur les réalités de terrain, de lister des propositions et attentes et de mettre en avant une série de bonnes pratiques autour de 4 thèmes : « Démocratie locale », « L'emploi au sein des Centres culturels », « La place de l'art dans l'action des Centres culturels » et « Épanouissement vs. morosité ».

Les rapports des ateliers ont été diffusés sur astrac.be et ont alimenté la rédaction du mémorandum.

### LES GRANDES REVENDICATIONS DU MEMORANDUM :

#### 1. Plus de moyens, plus d'emploi :

- Améliorer le financement de l'emploi, renforcer les équipes
- Soutenir un 2<sup>e</sup> emploi permanent dans le cadre des Accords Non Marchands.
- Garantir/optimiser l'indexation des subsides de la FW-B. Consolider l'indexation des subsides des PPL.
- Augmenter et optimiser le financement du Décret des Cc.
- Financer le PECA à la hauteur de ses ambitions.
- Augmenter les aides pour l'équipement et la rénovation des infrastructures.

#### 2. Réduire la pénibilité, alléger la charge de travail :

- Moins de contrôle, réduire et alléger les justificatifs. Des procédures simples, claires et cohérentes.
- Revaloriser les barèmes de la CP 329.02, entre autres augmenter les plafonds d'ancienneté.
- Porter une attention toute particulière au poste de direction.

#### 3. Une FW-B accompagnatrice et forte :

- Renforcer le soutien aux Cc par l'Inspection, redonner confiance aux opérateurs, réduire le contrôle
- Améliorer la concertation entre les pouvoirs publics interlocuteurs des Cc.

#### 4. Poursuivre l'évaluation du Décret avec le secteur et les pouvoirs pubs locaux :

- Poursuivre/approfondir le travail pour aboutir à des modifications plus substantielles du Décret.
- Garantir une démarche de co-construction, avec les représentant·e·s du secteur et des PPL.

## **À travers le mémorandum, l'ACC et l'ASTRAC défendent – entre autres – la nécessité de rendre la fonction de direction des Centres culturels moins pénible et plus attractive. Nous nous sommes intéressé·e·s de plus près à la question de la rémunération des directeur·trice·s.**

---

Un sondage a été réalisé en novembre 2023 auprès des Centres culturels dans le but de faire un état de la situation et de nourrir nos positions ; 71 des 119 directions y ont participé. Malgré son caractère exploratoire et ses limites, celui-ci a permis de mieux connaître les pratiques salariales en vigueur et de recueillir les points de vue d'une partie des directions. Globalement, celles-ci estiment que leur rémunération n'est pas en adéquation avec leur charge de travail. Mais la rémunération n'est pas le seul ou le plus important problème que le sondage ait relevé. Celui-ci met également en avant les responsabilités et la charge de travail lourdes ainsi que la complexité d'un métier soumis à des exigences et des contraintes toujours plus importantes.

- ⇒ Les attentes exprimées et les pistes défendues par les répondant·e·s inspireront nos futures réflexions sur les mesures et les actions pour accompagner ce métier.
- ⇒ Les résultats du sondage ont été diffusés auprès de l'ensemble des directions afin de les informer mais aussi afin de les soutenir dans leurs futures réflexions et négociations.
- ⇒ Nous resterons attentif·ve·s aux conditions salariales des autres professionnel·le·s des Centres culturels tout en poursuivant nos réflexions pour questionner l'organisation du travail et instaurer des modes de gouvernance qui cherchent à mieux équilibrer les responsabilités au sein des équipes.

## **L'ASTRAC a poursuivi ses efforts pour permettre la prise en compte des réalités des Centres culturels dans le chantier visant à améliorer la qualité de l'air intérieur dans les lieux publics.**

---

Comme en 2022, l'ASTRAC a participé activement aux réunions de concertation et d'information organisées par le Cabinet du Ministre de la Santé publique, Frank Vandebroucke, et son administration en vue la mise en œuvre de la loi sur la qualité de l'air intérieur du 6 novembre 2022, y compris à celles de la nouvelle Plateforme de la Qualité de l'air intérieur.

Nos démarches ont contribué à réduire les impacts négatifs de la loi pour le secteur culturel.

- ⇒ Aux côtés d'autres fédérations des secteurs culturels francophones et flamands, nous nous sommes opposés à une application de la loi ne ciblant que quelques secteurs d'activité, dont notamment le secteur culturel. Nous avons contribué à sensibiliser le Cabinet de la Ministre Linard à nos arguments et nous avons joué un rôle significatif dans la formulation de positionnements partagés entre les fédérations de la FW-B ainsi que dans les contacts avec les fédérations flamandes..

### 3 – Animer le(s) réseaux

**Depuis sa création, l'ASTRAC articule la défense de l'action des Centres culturels à une action pour mettre en réseau les équipes et les professionnel·le·s. L'organisation d'espaces-temps pour la rencontre et le partage donne lieu à une réflexion collective et permet de construire une parole et des actions communes. Elle nourrit également les pratiques de terrain grâce au partage d'expériences et à la mutualisation de ressources. Elle contribue à faire vivre une identité sectorielle autour de valeurs, objectifs et méthodes partagés.**

C'est l'animation du ou des réseaux des professionnel·le·s qui constitue le cœur de métier de l'ASTRAC, avec comme activité phare la « Jpro », la Journée de rencontres professionnelles, une rencontre annuelle organisée pour et par les professionnel·le·s en Centres culturels.

En plus de cette grande journée « inter-métiers », l'ASTRAC propose également chaque année quelques autres rencontres professionnelles, seule ou en partenariat, sur des thématiques diverses liées aux actualités des Centres culturels, en réponse à des problématiques rencontrées sur le terrain ou encore autour des réalités de certains « métiers », tel que la communication en Centres culturels ou les pratiques en lien avec les arts plastiques.

Ces dernières années, nous avons pu nous ressourcer et renforcer nos compétences pour animer le(s) réseau(x) des professionnel·le·s grâce à notre participation à une formation-action longue proposée par *Réseau Culture 21* (France) sur les droits culturels et la mise en œuvre de la méthode Paideia. Grâce à cela, nous sommes mieux outillé·e·s pour nourrir et faire rayonner les pratiques des Centres culturels autour des droits culturels.

Nous avons poursuivi le projet de la Carte pro qui contribue à cultiver une appartenance sectorielle tout en encourageant la découverte d'activités d'autres lieux culturels que son propre Centre culturel, pour enrichir les pratiques professionnelles.

## Sous l'intitulé « L'art de faire commun, aujourd'hui et demain », la Jpro2023 s'est déroulé le 7 février et a mis le focus sur l'action collective.

---

Fruit d'une co-construction avec le secteur, avec l'ACC en renfort de l'organisation, la Jpro2023 a réuni comme chaque année pour une journée complète les professionnel-le-s en Centres culturels pour des moments de découvertes, d'expression, d'échanges et de partages.

Les particularités de cette édition :

- La Jpro2023 a accueilli 194 participant·e·s, issues de 73 organisations, dont 62 Centres culturels.
- Une vingtaine de professionnel-le-s en Centres culturels se sont mobilisées soit en amont à la préparation du programme et des ateliers, soit lors de la journée comme intervenant·e ou pour une aide au bon déroulement de la rencontre.
- L'ACC est également venue en renfort de l'organisation, à la fois dans la construction et l'animation de certains ateliers et lors de la journée pour fournir un soutien logistique.
- 1 montage vidéo sur les pratiques des Centres culturels faisant écho à la thématique de la journée, réalisé à partir des capsules envoyées par les Centres culturels suite à un appel à contribution et projeté en accueil de plénière.

Au programme :

- Une table-ronde « Comment penser et de pratiquer l'action collective en Centres culturels, et ailleurs ? » modérée par Steve Botassin. Avec les témoignages et les interventions d'Anaëlle Casanova (*Communa*), Marie Godart (MUE), Katheline Toumpsin (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut). Elle était l'occasion de présenter des initiatives inspirantes et d'amorcer une discussion sur les forces et les contraintes du travail collaboratif.
- 10 ateliers, adressés à différents métiers des Centres culturels. Plusieurs intervenant·e·s externes y ont apporté leur expertise :
  - *La Quadrature du Cercle* pour « Le cinéma en Centres culturels »
  - Des représentants du *Centre de validation des compétences des métiers techniques de spectacle* pour « Initiation son et lumière »
  - Anne Aubry – *Réseau Culture 21* et Thibault Galand – *Plateforme d'observation des droits culturels* pour les ateliers sur les droits culturels
  - Solange De Mesmaeker – *Les branchées* pour « Réseau des chargé·e·s de comm' et réseaux sociaux »
  - Fabrice Ciaccia – *Centre régional d'intégration* Charleroi et Sam Touzani pour « Peut-on parler de tout ? Les Centres culturels face aux crispations identitaires »
  - Peggy Francart pour « Explorer la créativité en 4 dimensions ».

À découvrir ou à relire : les rapports et d'autres traces de la rencontre ont été publiés sur [astrac.be](http://astrac.be) et diffusés auprès des participant·e·s.

A la suite de la Jpro2023 et en plus de la traditionnelle mini-évaluation à chaud en fin de journée, un sondage en ligne plus conséquent a été mené auprès de l'ensemble des participant·e·s ; 67 personnes nous ont laissé leurs réponses.

Les résultats<sup>5</sup> valident la formule des échanges en atelier tout en invitant à optimiser, dans la mesure du possible, les moments en commun.

Ces résultats ont nourri les préparatifs de la Jpro 2024, en particulier autour des objectifs suivants :

- Proposer un moment en plénière fédérateur, inspirant et vivant ;
- Porter une attention toute particulière à la convivialité, notamment dans les moments en grand groupe ;
- Faciliter l'accès à La Marlagne, en particulier pour la mobilité douce.

⇒ L'évaluation de l'édition 2023 continuera à nourrir l'organisation des Jpro suivantes.

Dans le cadre des travaux préparatifs menés en 2023 pour l'édition 2024, le partenariat avec l'ACC a été poussé plus loin à travers la mise en place d'un groupe de travail constitué de représentant·e·s des équipes et des CAs deux fédérations. Celui-ci s'est penché sur les grandes lignes du déroulement de la journée, l'organisation d'un processus participatif pour la sélection d'un spectacle pour la plénière, l'élaboration d'un programme d'ateliers et la recherche d'intervenant·e·s, le renforcement de la convivialité des moments informels.

**Créé en 2019 par l'ACC, l'ASTRAC et Incidence, le réseau des chargé·e·s de com' se matérialise à travers l'organisation de rencontres et de visites récurrentes, un groupe Facebook sur lequel chacun·e peut partager ses questions, actualités et bons plans, sans oublier un atelier à chaque Jpro.**

Après une longue hibernation suite à la pandémie, et une première rencontre de retrouvailles à l'automne de 2022, la vie du réseau a enfin pu se reprendre en 2023 :

- 7 février 2023 : Atelier sur les réseaux sociaux à la Jpro2023 par *Les Branchées*. 27 participant·e·s ;
- Juin 2023 : Refonte du groupe Facebook. Un agenda de publications régulières a été mis en place afin de redynamiser le groupe. Le groupe compte 157 membres.
- 12 octobre 2023 : Journée de rencontre et visite du Delta à Namur : découverte du lieu, rencontre avec l'équipe de communication, suivie du visionnement de l'exposition « Capture #2 » au Pavillon. 17 personnes ont participé à ce rendez-vous.

---

<sup>5</sup> Voir <https://astrac.be/evaluation-de-la-jpro/>

## Les droits culturels restent un axe de travail prioritaire pour l'ASTRAC.

---

En 2023, la formation-action « Organisateur de groupes locaux droits culturels » de Réseau Culture 21 touche à sa fin, avec un dernier module en juin. L'ASTRAC participe à cette formation longue depuis fin 2020 dans le cadre d'un partenariat avec Culture & Démocratie – la Plateforme d'observation des droits culturels (PODC) – avec qui elle met en place le cycle « Cultiver les droits culturels. Expérimenter Paideia ». Ce cycle, qui a pour but de mettre en pratique et tester ses apprentissages avec les acteur·trice·s de terrain de la FW-B est soutenu également par Central, le Centre culturel de La Louvière et le Centre culturel Ourthe et Meuse.

Au début de l'année, une évaluation de l'action dans le contexte du cycle a mis en avant :

- Une participation importante aux initiatives proposées (voir encadré)
- Un réel intérêt des participant·e·s pour la démarche Paideia et la plus-value de ses outils ;
- Une demande d'adapter ces outils aux réalités du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aux références des Centres culturels ;
- Le temps important consacré à cet axe de travail par chacun des partenaires et la nécessité de revoir nos investissements en 2023 tenant compte d'autres grands chantiers en cours.

Avec le Cycle « Cultiver les droits culturels... », nous avons nous avons pu toucher 199 personnes issues de 100 organisations dont 69 Centres culturels (mais aussi des représentants de 5 fédérations d'autres secteurs, de l'Administration et de l'Inspection, de la COCOF et la Province de Namur). Une vingtaine de personnes a participé à 3 activités ou plus.

Notre travail autour des droits culturels en 2023 a donné lieu aux réalisations suivantes :

### Animation d'une communauté de travail

La mobilisation des professionnel·le·s des Centres culturels autour des droits culturels a été poursuivi à travers deux ateliers de la Jpro 2024, le premier s'adressant à de nouveaux venus et le deuxième invitant à un approfondissement :

- « A la découverte des droits culturels » : 23 participant·e·s.
- « Mettre au travail les droits culturels » avec l'intervention de Anne Aubry de Réseau Culture 21. 23 participant·e·s.

Outre ceci, l'ASTRAC a apporté son soutien aux rencontres organisées par la PODC à l'automne 2023 pour les Centres culturels partenaires de la recherche-action développée par celle-ci<sup>6</sup> :

- 3 octobre 2023 au Brass à Forest : Journée commune 1 (JC1) – « Réflexivité ». Présence active.
- 17 novembre 2023 à l'Atrium 57 à Gembloux : JC2 – « Outils et méthodologies ». L'ASTRAC a contribué à l'animation des échanges ainsi qu'aux contenus d'un atelier, à travers un témoignage sur la démarche Paideia et ses outils.

---

<sup>6</sup> « Comment observer et évaluer l'effectivité des droits culturels ? » C'est sous cet intitulé que la PODC mène depuis 2019 une recherche participative auprès d'une sélection de Centres culturels. Pour plus d'informations : <https://plateformedroitsculturels.home.blog/recherche-participative-3/>

## **Partage d'outils**

Un chantier conséquent a été lancé afin d'adapter les outils présentés lors des rencontres dans le cadre du cycle. Ceci a inclus un travail de fond pour mettre en dialogue les référentiels de la déclaration de Fribourg et du Décret des Centres culturels. Nous nous sommes notamment concentré·e·s sur l'adaptation de l'outil Carnet de traduction. Les droits culturels dans la Déclaration de Fribourg, réalisé par *Réseau Culture 21*.

## **Formation**

Le dernier module de la formation-action de *Réseau Culture 21* pour les « organisateurs de groupes locaux droits culturels » a eu lieu les 12, 13, 14 juin 2023 à Chevilly-Larue près de Paris. Il nous a permis notamment de tester de nouveaux outils issus des démarches d'intelligence collective, de renforcer nos compétences d'analyse au regard des droits culturels et d'étendre notre réseau à de nouveaux acteurs·trice·s impliqué·e·s dans des démarches autour des droits culturels.

## **Réseautage et partenariats**

Pour faire culture commune autour des droits culturels et valoriser l'action des Centres culturels, l'ASTRAC participe activement à la mise en réseau des acteur·trice·s d'autres secteurs de la FW-B intéressé·e·s par les droits culturels. Nous sommes aussi présent·e·s dans des réseaux à l'étranger.

- À travers une participation active au comité de pilotage de la PODC (4 réunions en 2023, les 13/1, 10/3, 19/6 et 13/9) ;
- En tant que membre du CA de Culture & Démocratie (voir aussi plus loin) ;
- Dans le cadre d'un nouveau partenariat conclu à la fin de l'année avec la FNADAC, la Fédération des associations des directeur·trice·s des affaires culturelles (France) au sein d'un projet Erasmus Plus pour partager lors de différentes rencontres virtuelles et physiques des pratiques autour des droits culturels (voir Plan d'action 2024).

## **Nos nouvelles actions en 2023 autour des arts plastiques en Centres culturels illustrent l'entrelacement de nos missions pour représenter et pour animer les professionnel·le·s des Centres culturels.**

À la fin de l'été, nos représentant·e·s à la Chambre de concertation des Arts plastiques expriment un souhait d'être mieux outillé·e·s pour y représenter le secteur dans toute sa diversité.

Pour y répondre, l'ASTRAC constitue un groupe de travail chargé de mettre en place des actions pour :

- Mieux connaître les enjeux et les pratiques du secteur en lien avec les arts plastiques ;
- Créer des espaces de rencontre et d'échange entre les professionnel·le·s sur les problématiques des arts plastiques, développer le cas échéant des initiatives autour de celles-ci.

Lors de 3 réunions de travail, ce GT ouvert, avec pour noyau nos représentant·e·s à la CCAP, Julie Marechal et Olivier Bovy, s'est attelé à la préparation d'un atelier pour la prochaine Jpro ainsi qu'à l'organisation d'une première rencontre de consultation.

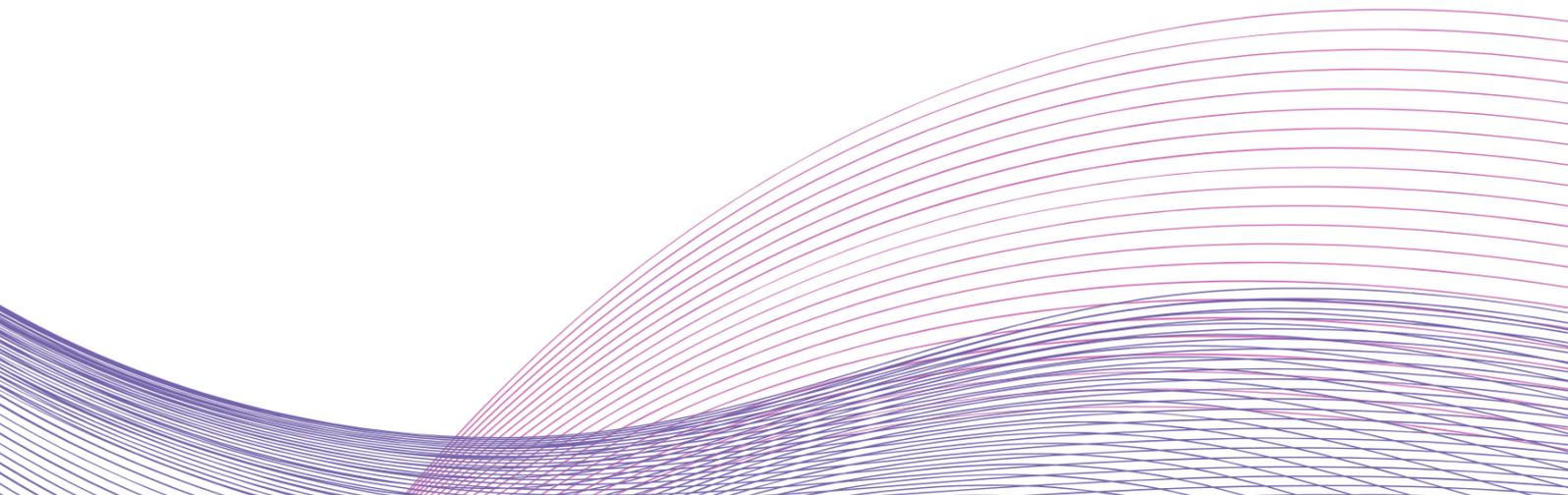
⇒ Cette rencontre s'est tenue le 23 novembre 2023 en visio ; elle a réuni 13 acteur·trice·s-clé des arts plastiques du secteur, issu·e·s de Centres culturels avec une spécialisation dans le domaine reconnu dans les termes du Décret ou à travers une convention sectorielle et/ou exerçant un rôle de coordination régionale. Son objectif était de sonder le terrain, de confronter nos propositions aux besoins et de mobiliser pour les actions à venir.

**La Carte pro est l'outil d'identification et de liaison des professionnel·le·s des Centres culturels. Initiée par l'ASTRAC en 2009, elle connaît un important succès ces dernières années.**

Avec 588 détenteur·trice·s en 2023, la Carte pro permet à pas moins de 42 % des travailleur·euse·s du secteur d'affirmer leur identité de professionnel·le en Centre culturel.

107 Centres culturels et 26 autres partenaires ont soutenu le projet en 2023 en accordant des avantages ou la gratuité.

De manière symbolique et ludique, la Carte pro est également offerte à des personnalités politiques et à certain·e·s représentant·e·s de l'Administration générale de la Culture de la FW-B afin de les encourager à soutenir les Centres culturels.



## 4 – Étendre nos racines

**Un nouveau contrat-programme avec un financement supplémentaire, le projet d'intégration ACC-ASTRAC au sein d'une fédération unique, un renforcement de l'équipe, ces perspectives de développement nous permettent et nous encouragent à ancrer davantage notre action.**

La recherche d'un développement juste et solide nous amène à étendre nos racines : en profondeur, par l'établissement de connexions aux autres acteurs du tissu culturel de la province de Luxembourg où sont situés nos bureaux, et en largeur, autour de références et finalités partagées au-delà des frontières de notre secteur.

Dans les deux cas, l'ouverture du réseau dans lequel nous inscrivons notre action se veut une contribution au décroisement entre les pratiques et les secteurs, au bénéfice de la richesse et l'impact des actions.

**Les nouveaux liens établis auront aussi pour effet de donner une plus grande visibilité à notre association et à son action, qui nous aidera à mieux remplir nos missions de représentation.**

## **Aux côtés de plusieurs Centres culturels de la province, l'ASTRAC a participé activement aux premières réunions exploratoires organisées afin de créer une agence culturelle et artistique en province de Luxembourg.**

---

Le rôle des fédérations pour coordonner les coopérations régionales de Centres culturels est inscrit dans l'Exposé des motifs du Décret des Centres culturels, comme nous l'a rappelé l'Inspection suite à notre demande de reconnaissance. Tisser des liens plus fort avec ces réseaux régionaux permet en effet de mieux (faire) connaître et d'enrichir nos actions respectives.

C'est cette idée qui nous a motivé·e·s à suivre de près la dynamique participative lancée à partir de l'automne 2023 en province de Luxembourg pour envisager la création d'une agence culturelle régionale.

⇒ À l'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec le soutien des député·e·s de la Province des partis ECOLO, *Les Engagés*, MR et PS et coordonnées par un animateur engagé pour cette mission, les réunions de consultation et de réflexion partagée organisées les 20 octobre, 16 novembre et 15 décembre 2023 étaient l'occasion de sonder les acteur·trice·s de terrain sur la pertinence du projet, sur leurs besoins vis-à-vis d'une éventuelle future agence, et sur leurs capacités de nourrir activement une dynamique collective pour faire vivre celle-ci. L'ASTRAC a rejoint le groupe de travail créé lors de ces réunions afin de nourrir un argumentaire pour défendre la création de l'agence.

## **Après être devenue membre de l'AG, l'ASTRAC participe depuis 2023 au CA de l'asbl Culture & Démocratie.**

---

*Culture & Démocratie* est une asbl reconnue dans le cadre du Décret Éducation permanente qui se veut une plateforme de réflexion, d'observation, d'échange et de sensibilisation sur les liens entre la culture et la démocratie. Ses travaux donnent notamment lieux à des publications ; outre ceci, un autre axe de travail majeur est le développement de la *Plateforme d'observation des droits culturels*.

Nos collaborations au sein de cette plateforme (voir p. 20) et dans le cadre du cycle « Cultiver les droits culturels... » ont permis de renforcer mutuellement nos initiatives tout en rapprochant nos associations, à la fois au niveau des équipes et des instances.

Notre implication au sein de *Culture & Démocratie* nous permet de partager les expériences et les questionnements des Centres culturels relatifs aux grands enjeux sociétaux d'aujourd'hui. Elle nous permet aussi de prendre part à une réflexion critique sur les manières de mettre au travail une « culture de la démocratie ».

## MOYENS DE L'ASBL, SITUATION FINANCIERE

Malgré un refinancement dans le cadre de notre nouveau contrat-programmes, notre situation financière reste fragile.

Les comptes 2023 témoignent d'une augmentation de nos produits de 30,42 % ; alors que nos charges ont augmenté de 28,82 %. Le résultat de l'année 2022 était négatif (5.942,56 €) et la différence entre l'évolution des produits et celle des charges n'est pas suffisamment importante pour rectifier le tir : nous clôturons l'année 2023 avec un déficit de 4.729,52 €.

En ce qui concerne les **produits** :

- Leur évolution est due notamment à l'augmentation des subsides :
  - Notre subventionnement par la FW-B passe de 71.791 € à 101.000 €.
  - Un nouveau subside Maribel a été obtenu à partir de mars 2023 pour un montant de 17.980,71 €.
- Le total des subsides structurels correspond à 88,15 % de la totalité des produits. Ne sont pas comptabilisées dans ce pourcentage, les aides ponctuelles du Fonds 4S pour l'accompagnement des travaux liés au projet de la fusion et la formation-action aux droits culturels ; elles représentent un total de 6016,67 €.
- Le montant des cotisations a également augmenté ; il suit les montants des subsides de fonctionnement des adhérents. Ces derniers étaient 123 en 2023 (au lieu de 121 en 2022), le montant total des cotisations s'élève à de 18.495 €.
- Les recettes propres, d'un montant de 5.480 €, restent limitées même si elles sont nettement plus élevées qu'en 2022 (2.675 €) grâce à la fin des contraintes Covid qui étaient toujours d'application pour la Jpro2022 se traduisant par un nombre limité de participant·e·s.

Dans l'attente de la création d'une nouvelle fédération unique, nous avons fait le choix de ne pas lancer d'importantes actions nouvelles. L'évolution des **charges** s'explique notamment par une forte augmentation des frais de personnel due :

- Au fonctionnement de l'équipe au complet, alors qu'en 2022 une personne avait été absente pendant plusieurs mois sans être remplacée ;
- À son renforcement grâce à l'engagement d'un mi-temps Maribel ;
- Au passage de la directrice à l'échelon 6 à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;
- Sans oublier les indexations et augmentations barémiques survenues dans le courant de l'année.

Les comptes 62 représentent dans leur ensemble 81,59 % de la totalité des charges. La différence entre les totaux en 2023 et 2022 est de 49.942,13 € dont 22.208,41 € sont compensés par le nouveau subside Maribel et les augmentations des aides APE ainsi que de la subvention dite « complémentaire » dans le cadre du Décret Emploi.

Toujours au niveau des charges, sont à pointer :

- Des frais plus élevés pour l'achat de gaz suite à un nombre de commandes plus important (3.729,10 € au lieu de 1.848,11 € alors que le tarif n'a pas changé de manière significative). Cela ne signifie pas que la consommation ait augmenté de la même façon.
- L'achat de matériel informatique et de mobilier suite au renforcement de l'équipe, pour un total de 969,50 €.
- Des dépenses exceptionnelles occasionnées par l'accompagnement du projet de fusion pour un montant total de 8.313,42 €. L'ensemble des frais engagés dans ce contexte a été partagé avec l'ACC au pro rata des montants des subsides de fonctionnement de la FW-B. Une partie de ces dépenses a pu être compensée par des interventions du Fonds 4S, qui ont été partagées selon la même clé de répartition. Le montant total que l'ASTRAC a touché s'élève à 2.916,67 € (voir le détail ci-après).

Coûts chantiers fusion en 2023 : part ASTRAC (1/3 des totaux)

	Dépenses	Recettes (F4S)	Solde
Chantier gouvernance	2.398,12 €	2.383,34 €	14,78 €
Chantier identité	1.001,09 €	533,33 €	467,76 €
Chantier juridique	2.823,33 €		2.823,33 €
Honoraire comptable	2.090,88 €		2.090,88 €
Totaux	8.313,42 €	2.916,67 €	5.396,75 €

Le bénéfice reporté permet de résorber le déficit de l'année mais se voit réduit à 30.135,46 €. Notre situation financière est maîtrisée mais peu confortable.

*Les comptes ont été approuvés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 30 avril 2024. Le rapport aux comptes rédigé par Pascale Piérard en tant que trésorière en vue de la présentation du résultat de l'exercice aux membres à l'occasion de l'AG du 6 juin 2023 est à consulter parmi les annexes.*

The background features a series of thin, curved lines in shades of red, grey, and purple, creating a sense of motion and depth. Large, overlapping shapes in yellow and purple are positioned on the right side of the page.

# PLAN D'ACTION 2024

---

		2023	2024
ACTION RÉCURRENTE	INSTANCES D'AVIS	CCACT, CCAP, CCAV (+CCM)	
	CARTE PRO		
	JPRO		
	INFORMATION DES PROFESSIONNELS	Site web (actus et bibliothèque de ressources) , brèves électroniques	
EN COURS	PARTENARIAT ASTRAC-ACC	Projet de fusion : chantiers juridique, gouvernance, identité	Nouvelle convention de partenariat
	LOBBYING CHANGEMENT LÉGISLATURE	Élaboration memorandum Rencontres avec les partis politiques	Diffusion memorandum Sensibilisation des nouveaux élus ; rencontres Action collective : vidéo
	RÉMUNÉRATION DIRECTIONS	Sondage	Diffusion analyse sondage
	DROITS CULTURELS	2 ateliers Jpro PAIDEIA : Formation et travail outils SOUTIEN PODC : Copil, soutien rencontres	1 atelier Jpro PAIDEIA : Diffusion Carnet de découverte + autres outils SOUTIEN PODC : Copil, soutien formation
		CA C&D	CA C&D
		FNADAC : premiers contacts	Partenariat FNADAC : accueil voyage d'études et Assises Lille
	RÉSEAU CHARGÉS DE COMM	Atelier Jpro + 1 rencontre Animation groupe FB	Atelier Jpro + 2 rencontres Animation groupe FB
	« RÉSEAU » ARTS PLASTIQUES	GT	2 rencontres Fichier de contacts
	ACCOMPAGNEMENT « DÉCRET »	Chantier ajustement : projet de Décret Accompagnement renouvellements : tournée Inspection	Chantier ajustement : projet Arrêté Accompagnement renouvellements : atelier Jpro, rencontre coachs
	AGENCE CULTURELLE PROV. LUX	Rencontres exploratoires	Comité d'accompagnement et accueil chargée de missions
LOI QUALITÉ DE L'AIR	Concertation Cab. Vandembroucke + sensibilisation FW-B		
NOUVELLES ACTIONS 2024	JEUX		Sondage ; GT ? rencontres ? boîte à outils ?
	TRANSITION	Transition juste : atelier Jpro	Transition juste : atelier Jpro + ... LED : atelier Jpro, sondage + GT + ... Réseautage : <i>Event Change, Associations 21, ...</i>

	PENSER L'ACTION FÉDÉRATIVE		DÉFENDRE LES PROFESSIONNEL-LE-S ET LEURS PRATIQUES		ANIMER LE(S) RÉSEAU(X)		ÉTENDRE NOS RACINES (DÉCLOISONNER)
--	----------------------------	--	--	--	------------------------	--	------------------------------------

## ATTERRIR, SE RECENTRER, POURSUIVRE

L'année 2024 marque un changement de cap qui nous oblige de recalibrer quelque peu nos boussoles. Notre horizon d'action reste pourtant inchangé.

Comme écrit plus haut, la mise en suspens à la fin de l'année 2023 du processus vers la fusion ACC-ASTRAC a donné lieu à un temps de réflexion et de recul. Le constat a été fait de l'impossibilité de préserver au sein d'une structure unique des missions et des modes de gouvernance spécifiques qui sont fondamentaux pour chaque partenaire et indispensables pour la poursuite de leur action fédérative auprès du secteur. Nous sommes donc arrivé·e·s à la conclusion qu'il était nécessaire de renoncer au projet de fusion et d'opter pour un partenariat fort permettant de poursuivre les combats et les projets communs dans le respect de nos identités respectives.

Cette décision nous amènera à (re)penser, avec l'ACC, la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de notre plan d'action 2023-2027 et à définir une répartition du travail et des modes de coopération adéquates. Celles-ci seront formalisés dans une nouvelle convention de partenariat dès que possible.

En ce qui concerne notre action « propre », les perspectives présentées ci-après s'inscrivent en grande partie dans la continuité de nos activités récurrentes ou lancées au cours des années précédentes. Nos moyens modestes, à la fois en termes financiers et humains, limitent nos capacités de nous lancer dans le développement de projets nouveaux et nous obligent de réinterroger régulièrement nos priorités, au regard de nos missions spécifiques.

Le temps consacré à la réflexion sur notre identité, notre héritage et les finalités de notre action dans le cadre du processus vers la fusion nous a permis de reprendre conscience de la particularité de nos démarches axées sur l'ascendance, la co-construction et la démocratie interne, et de notre attachement à celles-ci. Notre intention est donc de les pousser plus loin, et pour cela, de réaffirmer et, le cas échéant, d'affiner nos savoir-faire en tant que lieu d'action collective pour et par les travailleur·e·s, tous métiers confondus. Dans cet esprit, 2024 sera une année pour atterrir d'un périple qui était long et parfois éprouvant mais aussi salubre car il nous permettra de nous recentrer sur ce qui constitue notre cœur de métier.

Pour mieux faire connaître et comprendre notre projet fédératif nous pourrons enfin, grâce au renforcement de notre équipe, ouvrir un chantier prévu depuis longue date pour optimiser notre communication. Cela nous permettra aussi d'améliorer l'information et la mobilisation des professionnel·le·s des Centres culturels et de leurs partenaires et interlocuteur·trice·s autour de nos initiatives tout en nourrissant une stratégie de communication coordonnée avec l'ACC.

C'est en concertation avec l'ACC et fidèle aux objectifs de notre plan d'action commun que nous apporterons notre contribution à une action fédérative riche et cohérente, pour défendre et de nourrir les pratiques des Centres culturels, et, par cela, encourager l'exercice des droits culturels par chacun·e.

Le tableau ci-contre donne un aperçu de l'action prévue en 2024 (ou déjà lancée), mise en perspective avec les réalisations en 2023. Un code couleur permet de relier nos intentions aux 4 grands axes de travail qui structurent le Rapport d'activités 2023. Sans développer l'ensemble des éléments repris dans le tableau, la présentation du Plan d'action 2024 qui suit s'articule autour des priorités et des points d'attention qui nous guideront, en se concentrant davantage sur les développements nouveaux que sur les aspects récurrents ou la poursuite de projets en cours.

### 1. Mettre les Centres culturels à l'agenda politique

Avec l'ACC, avant et après les élections, nous défendrons la valeur sociétale du travail culturel et l'importance de politiques culturelles qui garantissent et encouragent l'exercice des droits culturels par tou·te·s et s.

Nous partagerons et défendrons les revendications du Mémorandum.

- ✓ Diffusion du Mémorandum auprès des partis politiques et des (candidats)-élus
- ✓ Coup de projecteur sur les Centres culturels avec une action collective : réalisation et diffusion d'une capsule vidéo
- ✓ Échanges et rencontres avec les (candidats)-élus avant et après les élections
- ✓ Participation à la réalisation de mémorandums des chambres de concertation
- ✓ Rencontres avec le nouveau ou la nouvelle Ministre de la Culture et ses conseillers

### 2. Veiller à une application optimale du Décret sur les Centres culturels

Après avoir fait entendre la voix des professionnel·le·s du secteur dans le chantier d'ajustement du Décret, nous avons pu nourrir lors du premier trimestre de 2024 la rédaction de l'Arrêté d'application des avis et des réalités de terrain :

- ✓ Clarifier et de cadrer davantage la parité sans imposer des contraintes plus lourdes afin de ne pas renforcer la tendance au désengagement
- ✓ Permettre une certaine souplesse dans le respect des engagements du contrat-programme sans jamais porter atteinte à l'autonomie des Centres culturels.

Nous nous efforcerons à contribuer à une interprétation claire et partagée et une mise en œuvre fluide et du Décret :

- ✓ Une interprétation harmonisée des grandes notions décrétales entre les différent·e·s acteur·trice·s qui accompagnent et/ou soutiennent les Centres.
- ✓ Une interprétation nourrie des réalités de terrain grâce à la poursuite des réflexions menées avec les fédérations et les représentant·e·s des pouvoirs locaux.
- ✓ Grâce à la défense d'une communication claire par la FW-B sur les tenants et aboutissants des modifications.
- ✓ Grâce à la co-construction avec les représentant·e·s du secteur des vadémécums et autres outils pour faciliter la rédaction des dossiers, ...

### 3. Cultiver notre cœur de métier : animer le(s) réseau(x)

Le renforcement de l'équipe nous permet d'amplifier et d'affiner notre travail pour animer le ou des réseaux de professionnel·le·s en Centres culturels, en s'adressant à l'ensemble des travailleur·euse·s, par métier et/ou autour de thématiques.

Dans les limites imposées par nos agendas et dans la mesure où des financements pourront être mobilisés à cet effet, nous chercherons à continuer à renforcer les compétences de l'équipe grâce à la participation à des formations et des séances d'information adéquates. Parmi les thématiques qui retiennent notre organisation portent sur les démarches coopératives et la mobilisation de l'intelligence collective, la gouvernance horizontale et la démocratie au sein des asbl, les méthodes d'animation ludiques, ...

La **Jpro2024** s'est tenue le 30 janvier à *La Marlagne* à Wépion, cette fois aussi en associant l'ACC à son organisation.

- ✓ Suite à l'évaluation de l'édition précédente, une attention particulière a été portée à la convivialité des moments en plénière, avec entre autres, un photomaton permettant de faire des photos d'équipe lors des pauses et un drink de clôture.
- ✓ L'édition 2025 se prépare déjà ; la recherche d'un nouveau lieu adapté fait partie des défis à relever.

Nous continuerons à nourrir et faire rayonner l'action des Centres culturels autour des **droits culturels**

Le cycle « Cultiver les droits culturels » touche à sa fin ; avant de le clôturer, nous prendrons soin de capitaliser et transmettre nos expériences et apprentissages :

- ✓ Présentation des acquis de l'expérience à l'occasion de la rencontre du 20 février de la *Plateforme d'observation des droits culturels* ; en plus de ceci, nous avons apporté notre soutien à l'organisation de la journée, notamment par l'animation de plusieurs ateliers.
- ✓ Finalisation et diffusion du « Carnet de découverte des droits culturels, avec la Déclaration de Fribourg et le Décret des Centres culturels ». Il s'agit d'une adaptation de l'outil « Carnet de traduction des droits culturels » de *Réseau Culture 21* qui a été ré-écrit au regard du référentiel des Centres culturels. Nous solliciterons une rencontre avec l'Administration et l'Inspection afin de présenter le carnet et prendre en considération leurs avis avant sa publication.
- ✓ Diffusion d'autres outils de la démarche Paideia testés lors du cycle « Cultiver les droits culturels » ; le cas échéant un accompagnement sera proposé pour faciliter leur prise en main par les équipes des Centres culturels.
- ✓ Transmission des méthodes Paideia lors de la formation autour des droits culturels qui sera proposée par la PODC sous une forme expérimentale lors du deuxième semestre. En tant que membre du Comité de pilotage de la PODC, l'ASTRAC contribue aux réflexions sur contenus et l'opérationnalisation de cette nouvelle formation.

Un partenariat ASTRAC-Culture & Démocratie avec la FNADAC, la *Fédération des Associations des directeurs et directrices des affaires culturelles* en France dans le cadre d'un projet européen Erasmus Plus, sera l'occasion de mettre en lumière le rôle pionnier des Centres culturels dans le développement des droits culturels ainsi que leur expérience récente dans le cadre du PECA.

- ✓ Accueil d'un voyage d'étude en FW-B en juin 2024, en collaboration avec La Concertation, Culture.Wapi, La Maison Culturelle d'Ath, la Maison folie, les services de la FW-B, la COCOF, la Commune de Saint-Gilles, la Province de Hainaut, etc.
- ✓ Participation aux « Assises nationales des DAC 2024 », en octobre 2024 à Lille.
- ✓ Des temps d'échange virtuels avec les partenaires du projets issus de plusieurs pays européens.

Outre ceci, nous étudions, avec le CeRAIC, le centre régional d'intégration de la région du Centre et d'une partie de la Wallonie picarde l'idée de développer une action intersectorielle autour des droits culturels, le cas échéant avec d'autres CRI.

Les intentions derrière cette collaboration sont d'explorer comment les droits culturels peuvent permettre et faciliter les échanges entre secteurs afin de favoriser la mutualisation de compétences spécifiques. Pour les professionnel·le·s des Centres culturels, il s'agira plus en particulier de faciliter l'intégration d'approches interculturelles à leur pratiques et de contribuer à les outiller pour face à des situations parfois compliquées, liées par exemple à des phénomènes de « crispations identitaires ».

Les actions à mettre en place sont encore à définir.

Le **réseau des chargé·e·s de communication** (animé en collaboration avec l'ACC) se veut confiant et poursuit son épanouissement en 2024 :

- ✓ Le groupe Facebook choisit un nouveau nom et met en place une nouvelle dynamique de partage.
- ✓ Désormais, deux rencontres seront organisées par an au lieu d'une seule : une première, conviviale, au printemps, pour réunir le réseau autour de la visite d'un lieu inspirant, sonder les participant·e·s et partager des bonnes pratiques et un autre, à l'automne, où l'objectif principal sera la formation.
- ✓ Une boîte à outils en ligne (padlet) rassemble désormais les PV et les traces des ateliers et des rencontres des dernières années, mais aussi les outils, formations, bons plans, et tout ce qui peut intéresser un·e chargé·e de com' au quotidien. Cette boîte à outils est alimentée par l'ACC et l'ASTRAC ainsi que par les membres du réseau.

Outre ceci, le réseau continuera de se rassembler à l'occasion de la Jpro pour un atelier contenant d'une part l'apport théorique par un·e intervenant·e extérieur·e suivi par un temps d'échange permettant à chacun·e de d'exprimer sa réalité de terrain.

Avec les actions suivantes, les **arts plastiques en Centres culturels** resteront en gros plan en 2024 :

- ✓ Coordination du groupe de travail « Arts plastiques en Centres culturels » qui poursuit son action pour faire un état des lieux des pratiques et des problématiques du secteur et de mettre en réseau les professionnel·le·s
- ✓ Prise de contact et consultation d'autres acteur·trice·s de secteurs proches (*Fédération des Arts plastiques – FAP, Incidence, etc.*)

- ✓ Organisation de 3 rencontres :
  - En janvier, lors de la Jpro2024, sur les enjeux et les pratiques spécifiques des arts plastiques en Centres culturels
  - Au printemps sur le travail avec les artistes plasticien·ne·s
  - A l'automne, sur une thématique encore à définir
- ✓ Listing des professionnel·le·s en Centres culturels en charge d'actions liées aux arts plastiques en vue de faciliter la communication

Nous resterons à l'écoute des besoins du secteur, afin de mettre en place d'éventuelles autres actions.

La problématique de la **transition juste** fera l'objet d'une attention particulière en 2024.

La question environnementale a été présente de manière régulière et récurrente ces dernières années au sein des actions de l'ASTRAC. En 2023, elle a fait l'objet d'un atelier sur la gestion énergétique au sein des Centres culturels lors de la Jpro et l'ASTRAC était présente au Forum de la Culture durable, organisée par *Event Change*.

En 2024, nous souhaitons pousser plus loin nos démarches :

- ✓ Atelier sur la « culture durable » à la Jpro2024 : un temps de réflexion et de mise en pratiques autour des problématiques de la mobilité et de l'alimentation, avec *Event Change*.
- ✓ Accompagnement d'une transition LED pragmatique et inspirée par la sobriété énergétique :
  - Atelier à la Jpro 2024 pour échanger sur les enjeux, les contraintes et des pistes de solutions ;
  - Sondage auprès des régisseur·euse·s afin d'établir un état des lieux des équipements des Centres culturels et des besoins des équipes ;
  - Constitution d'un groupe de travail pour réfléchir et le cas échéant, développer des initiatives pour faciliter le passage au LED grâce à des dynamiques collectives : échanges d'expériences, mutualisation de compétences, journées de démonstration ou de formation par région, achats groupés, constitution de pool de matériel...
- ✓ S'informer et construire un réseau : contacts et réflexions partagées avec des acteur·trice·s clé (*Event Change*, *Associations 21*, ...) en vue d'élargir notre action en 2025 ; participation à des journées d'information et de rencontres.

Spécifiquement destinée aux animateur·trice·s des Centres culturels, nous étudierons le lancement d'une dynamique collaborative et de mutualisation autour du **jeu comme outil d'animation** :

- ✓ Sondage auprès des animateurs·trices pour vérifier leur intérêt à participer à la démarche proposée.
- ✓ En fonction des retours, un groupe de travail voire un réseau « jeux » pourrait voir le jour ainsi que des rencontres pour partager et découvrir des jeux, une boîte à outils collaborative, une newsletter, ...
- ✓ Préparation d'un atelier sur le jeu pour la Jpro2025.

## **4. Soutenir la construction d'une agence culturelle et artistique en province de Luxembourg**

Après les réunions exploratoires lancées à l'automne de 2023, les travaux en vue de créer une nouvelle agence entrent dans une phase plus opérationnelle avec l'engagement d'une coordinatrice chargée de missions grâce à l'obtention d'un soutien de la Ministre de la Culture.

L'ASTRAC poursuivra son soutien à la dynamique, dans le cadre de ses missions de soutien et de mise en lien des concertations régionales des Centres culturels et de leurs partenaires culturels, mais également en tant qu'association culturelle basée en province du Luxembourg :

- ✓ Accueil dans nos locaux de la chargée de missions en mai et juin 2023, et éventuellement au-delà.
- ✓ Participation au comité d'accompagnement qui suivra le travail pour consolider la constitution de l'agence : rédiger un dossier en vue d'obtenir un subside pluriannuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, monter la structure porteuse avec les acteur·trice·s concerné·e·s, ...

## **5. Affirmer le partenariat ACC-ASTRAC, clarifier les modalités de coopération**

Comme auparavant, et tel que prévu par notre plan d'action conjoint, c'est au sein d'une vision partagée avec l'ACC que nous apporterons notre contribution à l'action fédérative des Centres culturels.

Notre partenariat sera formalisé dès que possible dans une nouvelle convention. Afin d'établir celle-ci, il s'agira de « revisiter » le plan d'action commun pour les 4 années à venir et de définir ensemble les axes de travail à mettre en œuvre conjointement, ceux qui nécessitent une coordination et ceux que nous développerons de façon complémentaire.

Sans anticiper sur les dispositions de cette convention, nous pouvons déjà prévoir la continuité de notre travail commun pour représenter et défendre les Centres culturels et leurs professionnel·le·s, notamment dans le contexte du changement de législature, y compris au niveau communal.

D'autres collaborations seront également poursuivies, autour de la Jpro, le réseau des chargé·e·s de communication, l'accompagnement de la mise en œuvre du Décret, ... sans exclure de nouveaux projets communs. Des temps d'échange permettront de partager des informations sur nos actions respectives et d'articuler nos initiatives relatives à des axes de travail connexes, la transition pour ne citer qu'un exemple.



## A PROPOS DU BUDGET 2024

C'est un budget sous tension qui accompagne notre plan d'action pour 2024, avec le risque d'une perte assez conséquente à la fin de l'exercice au cas où il ne nous serait pas possible d'obtenir des moyens nouveaux. Nous ne prévoyons pourtant pas d'importantes dépenses supplémentaires suite au lancement d'initiatives nouvelles. Depuis toujours, la poursuite de nos missions se concrétise avant tout grâce à l'investissement de moyens humains – des intelligences et du temps – plutôt que par la mobilisation de moyens financiers.

Au niveau des **dépenses liées à l'action**, les augmentations suivantes – possibles ou avérées – par rapport aux résultats de l'exercice 2023 sont à pointer :

- Un montant de 2.000 € est inscrit pour des coproductions ; il est destiné à financer des projets communs avec l'ACC dans le cadre de notre plan d'action conjoint ainsi qu'à la publication du « Carnet de découverte des droits culturels » avec *Culture & Démocratie*.
- Toujours en lien avec les droits culturels, dans l'attente de la définition des modalités de notre partenariat avec la FNADAC, le budget prévoit une dépense de 1.250 € pour l'accueil de leur voyage d'étude en Belgique et notre participation aux Assises à Lille.
- Un montant de 750 € est réservé pour des formations de l'équipe. Un remboursement pourrait être sollicité auprès du Fonds 4S ; actuellement, le budget n'en tient pas compte.
- Les dépenses pour la communication seront plus élevées qu'en 2023 suite à l'utilisation d'un nouveau logiciel de mailing et le renouvellement de notre stock de timbres. Nous avons prévu 400 € de frais supplémentaires.
- Le montant de 500 € pour les cotisations à des organisations dont l'ASTRAC est membre est aligné sur celui l'année 2022 ; en 2023 nous avons dépensé moins que d'habitude suite à un oubli au niveau de la facturation.

Comme indiqué, ces augmentations restent limitées et certaines pourraient être surestimées. Le montant inscrit pour le partenariat avec la FNADAC pourra probablement être compensé au moins en partie par des financements provenant de l'Europe.

La situation critique est due essentiellement à l'évolution des **dépenses liées à l'emploi** ainsi qu'au fait qu'à ce stade, nous n'avons pas pu être rassuré·e·s quant à l'obtention du subside pour le permanent dans le cadre des accords du non marchand.

L'emploi représente 84,7% des charges escomptées, ce pourcentage inclut les rémunérations y compris les doubles pécules de vacances et les primes de fin d'année (un 13<sup>e</sup> mois) ainsi que l'ONSS, les interventions dans les déplacements domicile-lieu de travail, l'assurance légale et le service médical, c.a.d l'ensemble des comptes 62.

Le budget annonce une augmentation de plus de 25.400 € du total de ces comptes alors que l'augmentation des différentes subventions à l'emploi qui nous sont garanties actuellement – APE, Maribel et subvention dite « complémentaire » à dans le cadre du Décret Emploi – n'atteint pas 11.300 €.

Interviennent dans la différence de plus de 14.000 € :

- Le part du coût du nouveau mi-temps Maribel qui n'est pas couverte par la subvention.
- Le coût du passage de la directrice à l'échelon 6 à partir du mois d'octobre 2023 dont les effets se feront pleinement sentir en 2024.
- Les indexations et valorisations barémiques pour l'ensemble du personnel.

Pour la plupart des autres comptes de dépenses, le budget présente une grande continuité par rapport à l'année 2023 et même quelques réductions, telles que :

- Nous prévoyons de pouvoir réduire nos dépenses pour l'achat de gaz d'environ 700 € en passant 2 commandes cette année au lieu de 3 en 2023.
- Les frais pour la rétribution de tiers et notamment les honoraires du bureau comptable seront nettement moins élevés qu'en 2023 où une dépense supplémentaire d'environ 2000 € a été engendrée par la réalisation d'un état comptable intermédiaire en lien avec le projet de fusion.

Au niveau des **produits**, c'est avant tout l'évolution de nos différentes subventions qui explique leur augmentation globale de 2,3%. À noter que l'obtention d'aides du Fonds 4S pour des projets spécifiques et délimités dans le temps (la formation-action aux droits culturels et l'accompagnement du projet de fusion) a eu pour résultat de gonfler quelque peu les produits en 2023 ; sans tenir compte de ces aides, l'augmentation des produits s'élève à 5,1%.

Celle-ci ne suffit toutefois pas pour compenser l'augmentation de l'ensemble des charges de 10,0%. À ce stade, nous sommes donc obligé·e·s d'anticiper un résultat négatif conséquent pour la fin de l'exercice 2024 d'un montant d'environ 12.370 €, qui pourrait réduire le bénéfice reporté considérablement.

Nous osons mettre tout ceci au conditionnel car le nouveau Décret du 20 mars 2024 qui modifie le Décret sur les Centres culturels prévoit que les organisations représentatives dont l'action fédérative est reconnue bénéficient dorénavant, comme les Centres culturels, de la subvention octroyée dans le cadre du Décret Emploi.

Depuis 2022, l'ACC et l'ASTRAC reçoivent déjà une partie de cette aide : la subvention dite « complémentaire » calculée sur la base des ETP présents au sein de l'association. Suite à l'application des modifications décrétales, nous pourrions maintenant également prétendre à la partie du subside pour le poste de direction qui représente un montant d'environ 43.300 €.

L'obtention de cette aide ne nous a pas encore été annoncée formellement par la FW-B, raison pour laquelle elle n'a pas pu être inscrite au budget. Nous ferons toutes les démarches nécessaires afin de pouvoir être rassuré·e·s au plus vite quant à son obtention, qui nous permettra de pouvoir envisager les années à venir avec sérénité tout en poursuivant le déploiement de notre action fédérative. Rappelons que nous n'en sommes qu'au début de notre contrat-programme.

En attendant, nous poursuivons une gestion plus que prudente tout en investiguant des solutions alternatives, comme une possible augmentation des cotisations des adhérents à partir de l'année 2025.

*Avant d'être soumis aux membres de l'AG le 6 juin 2024, le budget 2024 a été approuvé par le CA de l'ASTRAC suite à une procédure de validation par écrit le 24 mai 2024.*

The background features a series of thin, curved lines in shades of red, grey, and purple. On the right side, there are large, overlapping curved shapes in yellow and purple. The text 'ANNEXES' is centered in a dark blue, sans-serif font.

# ANNEXES

---

## MEMBRES EFFECTIFS DE L'ASBL ASTRAC

Les membres effectifs sont les membres de l'Assemblée générale de l'asbl élus à l'occasion de sa réunion statutaire du 7 juin 2023.

Les membres participent à l'ASTRAC en leur propre nom, sans être formellement mandatés par leurs institutions.

1. Marie ADAM Centre culturel Action-Sud – Viroinval
2. Émilie AIRES La Villa – Centre culturel de Ganshoren
3. Marc ALEXANDRE Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville
4. Aurélie ALLER Maison de La Création – Centre Culturel Bruxelles-Nord
5. Catherine AMAND Foyer Culturel Henri Simon – Sprimont
6. Pierre ANTHOINE Théâtre du Gymnase – Centre Culturel de Tubize
7. Marie ARCQ Centre culturel de Walcourt
8. Mélanie BARRE La Concertation Asbl – Action Culturelle Bruxelloise
9. Justine BAUDOT Centre culturel de Nassogne
10. Anne – Laure BECHET Centre Culturel du Roeulx
11. Nadine BEERLANDT Cccw – Centre Culturel de MJC Comines Warneton
12. Chérif BENABBI Centre culturel de Gerpinnesa
13. Sabine BESONHE Centre culturel Action-Sud – Viroinval
14. Lapo BETTARINI La Concertation Asbl – Action Culturelle Bruxelloise
15. Enza BIANCARDI La Posterie – Centre culturel de Courcelles
16. Géraldine BLAVIER Passage 9 – Centre culturel de Waremme
17. Pierre-Henry BOIVERT Escalade du Nord – Centre culturel d'Anderlecht
18. Caroline BONDURAND La Villa – Centre culturel de Ganshoren
19. Audrey BONHOMME Centre culturel de Verviers
20. Jessica BOSSIO La Posterie – Centre culturel de Courcelles
21. Julie BOUCHAT Foyer culturel Henri Simon – Sprimont
22. Pascal BOUILLON Centre culturel de Bertrix
23. Geoffrey BOURDHOUXHE Maison de la Culture Famenne-Ardenne
24. Olivier BOVY Centre culturel de Chênée
25. Marie-Aude BREYNE CCCW – Centre culturel de MJC Comines Warneton
26. Thibaut BROHET Le Foyer – Centre culturel de Perwez
27. Laurence BROKA Centre Culturel De Chênée
28. Églantine BUSTARRET La Concertation Asbl – Action Culturelle Bruxelloise
29. Régis CAMBRON Centre culturel de Sivry-Rance
30. Noémie CANTRAINE Foyer Socioculturel d'Antoing
31. Amalia CARRERA Centre culturel de Dison
32. Lucien CASTELIN La Posterie – Centre culturel de Courcelles
33. Simon CHAPELLE Centre culturel de Frameries
34. Zoé CHEVALIER Foyer Socioculturel d'Antoing
35. Séverine CLAES Centre culturel d'Ans
36. Laura CLAESSEN Foyer culturel de Jupille – Wandre
37. Justine CONSTANT Coopération Culturelle Régionale – Liège
38. Virginie CORDIER La Vénérie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort
39. Estelle COSNARD La Vénérie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort
40. Hugues COSYNS W :Hall – Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre
41. Léna COULON Maison de la Culture de Arlon
42. Sébastien CREPPE Centre culturel de Welkenraedt
43. Stéphanie CROQUET Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche
44. Gwenaëlle CUCCHIERO La Posterie – Centre culturel de Courcelles
45. Freddy DANDOIS La Posterie – Centre culturel de Courcelles
46. Justine DANDOY Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
47. Christophe DANTHINNE Oyou – Clavier, Marchin, Modave Culture
48. Émilie DARGE Maison de la Culture de Arlon
49. Delphine DASSIS Centre culturel de Chênée
50. Éric DAVE Foyer culturel de Doische
51. Claire DAVID Centre culturel de Walcourt
52. Habiba DAYANI La Villa – Centre culturel de Ganshoren
53. Ophélie DE CICCIO Maison Culturelle de Quaregnon
54. Doriane DE QUATREBARBES Les Chiroux – Centre culturel de Liège
55. Baptiste DE REYMAEKER Centre culturel de Havelange
56. Axel DE RIDDER Centre culturel de Bertrix
57. Paul DE STEXHE Centre culturel de Gerpennes
58. Aïcha DE WILD La Posterie – Centre culturel de Courcelles
59. Etienne DEBAUVE La Posterie – Centre culturel de Courcelles
60. France DEBLAERE Wolubilis – Centre Culturel De Woluwe-Saint-Lambert
61. Elodie DEBORGIES Centre culturel du Pays des Collines
62. Rémi DEBOUT La Vénérie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort
63. Sandrine DEBROUX SPOTT – Centre culturel d'Ottignies Louvain-La-Neuve
64. Nathalie DEBRUYNE La Posterie – Centre culturel de Courcelles
65. Julie DECHAMPS Arrêt 59 – Foyer culturel de Peruwelz

66. Carine DECHAUX Centre culturel des Roches – Rochefort
67. Joé DECLOEDT Centre culturel Action-Sud – Viroinval
68. Bénédicte DEFLORENNE Centre culturel de Walcourt
69. Olivier DEFOIX Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert
70. Adeline DEGRAUX Centre culturel de Gerpinnes
71. Luc DELHAYE Maison de la culture de Arlon
72. Marie-Claire DEMARS Centre culturel de Beauraing
73. Pascale DEMEUSE Centre culturel de Frameries
74. Sandrine DEMOLIN W :Hall – Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre
75. Lolita DEMOUSTIEZ Centre culturel de Boussu
76. Tristan DENAEYER Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont
77. Gaëtan DEPASSE La Posterie – Centre culturel de Courcelles
78. Magali DEREPEPE Maison culturelle d’Ath
79. Muriel DESSOY Centre culturel Action-Sud – Viroinval
80. Ludovic DEVRIENDT Centre de Loisirs et d’Information Asbl – Centre culturel d’Ittre
81. Silvana DI CALOGERO Centre culturel de Gerpinnes
82. Lisa DI SANTE Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont
83. Simon DOCQUIER Foyer culturel de Jupille – Wandre
84. Jessica DONATI Centre culturel de Dinant
85. Mélanie DUFRANNE Foyer Socioculturel d’Antoing
86. Valérie DUTRON Maison de la Culture de Arlon
87. Abdel EL BIDERI La Posterie – Centre culturel de Courcelles
88. Catherine FAGNART Centre culturel d’Ans
89. Pierre FASBENDER Centre culturel de Habay
90. Marie-Laure FAUCONNIER La Posterie – Centre culturel de Courcelles
91. Anick FECK Maison de la culture de Arlon
92. Loal FOLISI Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont
93. Karin FONTAINE L’Entrela’ – Centre culturel d’Evere
94. Frédéric FOURNES Le Brass – Centre culturel de Forest
95. Lucie FOURNIER Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et de Koekelberg
96. Murielle FRENAY Foyer culturel de Jupille – Wandre
97. Jean-François GALMICHE Centre culturel de l’Arrondissement de Huy
98. Véronique GANSBERG La Posterie – Centre culturel de Courcelles
99. Jonas GAZON Centre culturel de Chênée
100. Christel GHIN Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo
101. Eddy GIJSSENS Les Variétés – Centre Culturel d’Amay
102. Quentin GILET Foyer culturel Henri Simon – Sprimont
103. Pierre GILLES Centre culturel Action-Sud – Viroinval
104. AUDE GILSON Centre culturel Action-Sud – Viroinval
105. Camille GLINEUR Centre culturel de Frameries
106. Hélène GODARD Maison de la Culture de Arlon
107. Pauline GODARD Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert
108. Cynthia GODART Centre culturel de Frameries
109. Marie GOOR Centre culturel de Chênée
110. Ingrid GOSSIAUX Crac’s – Centre culturel de Sambreville
111. Edith GRANDJEAN Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert
112. Patrice GRIGNARD Foyer culturel Henri Simon – Sprimont
113. Stéphane GUEBEN Centre culturel de Bertrix
114. Géraldine GUILLAUME Centre culturel de Braives-Burdinne
115. Marine GUSTIN Centre culturel Ourthe Et Meuse
116. Laurent HABRAN Foyer culturel de Florennes
117. Marianne HAINEAUX Centre culturel de Bertrix
118. Raphaël HENNEBOIS Centre culturel Action-Sud – Viroinval
119. Gilles HENRY Centre culturel Action-Sud – Viroinval
120. Philippe HESMANS Le Sablon – Centre culturel De Morlanwelz
121. Bruno HILGERS Centre Culturel des Roches – Rochefort
122. Charles HOCEPIED Centre Culturel de Braives-Burdinne
123. Nadine HOCHART La Posterie – Centre culturel de Courcelles
124. Annick HOUCARD Centre culturel de Bertrix
125. Céline HUICQ Foyer Socioculturel d’Antoing
126. Catherine HUSSON Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert
127. Manon ISTASSE Eden – Centre culturel de Charleroi
128. Stéphane JACOB La Vénierie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort
129. Catherine JANSSEN Les Chiroux – Centre culturel de Liège
130. Virginie JANSSENS Centre culturel de Beauvechain
131. Héléne JOSSE Centre culturel de Philippeville
132. Vinciane KAISIN Centre culturel de Hotton
133. Stéphane KARNIER Centre culturel de Walcourt
134. Olivia KROPEK Centre de Loisirs et d’Information Asbl – Centre culturel d’Ittre
135. Patrice-François LACROIX Centre culturel de la Ville d’Aubange
136. Adrien LADURON Centre culturel Haute Sambre
137. Céline LAHAYE Centre culturel de Libramont-Chevigny
138. Sophie LAHAYE Centre culturel de Braives-Burdinne
139. Charlotte LALAU Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert
140. Lara LALMAN La Concertation Asbl – Action Culturelle Bruxelloise
141. Elodie LAMBERT Foyer culturel Henri Simon – Sprimont
142. Anne LAMBERT Centre culturel Action-Sud – Viroinval
143. Thomas LAMBOTTE Centre culturel de Beauraing
144. Natalie LAMOR W :Hall – Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre
145. Sabine LAPOTRE Centre culturel de Walcourt
146. Sandrine LARDINOIS La Posterie – Centre culturel de Courcelles
147. Christian LASSAUX Centre culturel de Seraing
148. Sarah LAUNOIS Foyer culturel de Manage
149. Frédéric LAURENT Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont
150. Émilie LAVAUX Le 38 – Centre culturel de Genappe

151. Alyssa LAVIOLETTE Foyer culturel de Jupille – Wandre
152. Marc LECLEF La Posterie – Centre culturel de Courcelles
153. Céline LECOCQ Centre culturel du Roeulx
154. Valérie LEEMANS Centre culturel de Dison
155. Amik LEMAIRE L'Armillaire – Centre culturel de Jette
156. Arnaud LENOIR Centre culturel de Hotton
157. Estelle LEONARD Centre culturel de Braives-Burdinne
158. Céline LOECKX Centre culturel de Dinant
159. Sylvia LORENZO BIVAZO Centre culturel de Chapelle-Lez- Herlaimont
160. Nathalie LOURTIE Centre de Loisirs et d'Information Asbl – Centre culturel d'Ittre
161. Christophe LOYEN Centre culturel de Chênée
162. Sophie LOYEN Centre culturel de Chênée
163. Valérie LOZET Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert
164. Jérémie MACALUSO Foyer culturel de Jupille – Wandre
165. Francesca MAGAGNI La Concertation Asbl – Action Culturelle Bruxelloise
166. Laurence MAGEROTTE Centre culturel de Bastogne
167. Maud MALLET Centre culturel Marius Staquet – Centre culturel Mouscronnois
168. Denis MARCELLE Centre culturel de Chapelle-Lez- Herlaimont
169. Nora MARCOLUNGO Centre culturel Ourthe Et Meuse
170. Agnès MARLIER Centre culturel de Walcourt
171. Véronique MARTIN Foyer Socioculturel d'Antoing
172. Xavier MARTIN Atrium 57 – Centre culturel de Gembloux
173. Micheline MASAY Centre culturel Local Momignies
174. Carine MASSA Centre culturel de Dison
175. Céline MASSET Foyer culturel de Jupille – Wandre
176. Éric MAT Atrium 57 – Centre culturel de Gembloux
177. Virginie MATHE Centre culturel de Bastogne
178. Sandrine MATHEVON Le Jacques Franck – Centre culturel de Saint-Gilles
179. Pierre MATIVA Centre culturel de Wanze
180. Daniela MATTIUZ Foyer culturel de Jupille – Wandre
181. François MAWET Centre culturel de Durbuy
182. Laura MELARDY La Concertation Asbl – Action Culturelle Bruxelloise
183. Ines MENDES Culture Point Wapi Asbl
184. Samia MHAOUD Escale du Nord – Centre culturel d'Anderlecht
185. Bernard MICHEL Centre culturel de L'Entite Fossoise – Fosses-La-Ville
186. Valérie MIOLET La Posterie – Centre culturel de Courcelles
187. Laurence MONS Le Jacques Franck – Centre culturel de Saint-Gilles
188. Julie MONTIGNIES Central – Centre culturel du Centre – La Louvière
189. Amandine MOREAU Centre culturel de Dison
190. Catherine MOSSAY Centre culturel d'Ans
191. Bernard MOTTET Centre culturel de Rossignol – Tintigny
192. Nathalie MOTTET Centre culturel de Braives-Burdinne
193. Sandrine MOUTHUY Centre culturel de Beauraing
194. Frédéric MULLER Centre culturel de Dison
195. Laurence MULLER Foyer Socioculturel d'Antoing
196. Benoît NEEFS La Posterie – Centre culturel de Courcelles
197. Mathilde NIHANT Centre culturel de Remicourt
198. Marie-Luce PAILLION Centre Culturel Action-Sud – Viroinval
199. Anna PAPADOPOULOS La Posterie – Centre culturel de Courcelles
200. Sarah PAQUOT Centre culturel d'Ans
201. Peggy PAUWELS CCCW – Centre culturel de MJC Comines Warneton
202. Emmanuel PAYE Centre culturel de Beauvechain
203. Francisco PAZO-QUINTANA La Posterie – Centre culturel de Courcelles
204. Laura PEREZ CASTELLANO Centre culturel de Dison
205. Alexandre PERILLEUX Foyer culturel Henri Simon – Sprimont
206. Hervé PERSAIN Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
207. Chloé PEVENASSE Centre culturel de Gerpinnes
208. Alexandra PHILIPPE Centre culturel de Spa – Jalhay – Stoumont
209. Pascale PIERARD Centre culturel Ourthe Et Meuse
210. Olivier PIERART Centre culturel de Chênée
211. Arnaud PIRLOT Centre culturel de Jemeppe-Sur-Sambre
212. Didier PIRSOUL Centre culturel de Bertrix
213. Véronique PISCART Centre culturel de Hotton
214. Jean-Jacques POU CET Centre culturel Action-Sud – Viroinval
215. Emmanuelle POZNANSKI Le Senghor – Centre culturel d'Etterbeek
216. Virginie RANSART Centre culturel de Chênée
217. Benoît RAOULT Écrin – Centre culturel d'Eghezée
218. France REMOUCHAMPS Centre culturel de Herstal
219. Caroline RENAULD Centre culturel Ourthe Et Meuse
220. Fabienne RENSONNET Centre culturel de Chênée
221. Guillaume RICHARD Le Jacques Franck – Centre culturel de Saint-Gilles
222. Margaux RICHARD Centre culturel de Beauraing
223. Claire RIGAUX Centre culturel de Braives-Burdinne
224. Christelle ROBERT Centre culturel de Bertrix
225. Patrick ROBERT Centre culturel de Frameries
226. Christophe ROLIN Centre culturel de Dinant
227. Elodie ROUVROI La Concertation Asbl – Action Culturelle Bruxelloise
228. Pierre SABBE Foyer Socioculturel d'Antoing
229. Christelle SALVO Centre culturel d'Ans
230. Patricia SANTORO ACC – Association des Centres Culturels
231. Karim SARTON Centre de Loisirs et d'Information Asbl – Centre culturel d'Ittre
232. Nadia SCHNOCK Centre culturel de Walcourt
233. Catherine SCUROLE Centre culturel de Theux
234. Sarah SEGERS La Posterie – Centre culturel de Courcelles
235. Françoise SERVAIS Centre culturel de Stavelot – Trois-Ponts
236. Camille SOYEUR Centre culturel de Dison
237. Stéphane SPAGNUOLO La Posterie – Centre culturel de Courcelles
238. Etienne STRUYF SPOTT – Centre culturel d'Ottignies Louvain-La-Neuve

239. Franck SUZANNE Foyer Socioculturel D'Antoing
240. Lara SUZER La Posterie – Centre culturel de Courcelles
241. Valérie t'SERSTEVENS Foyer culturel Henri Simon – Sprimont
242. Céline TAINOFF Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert
243. Sébastien THIELTGEN Centre culturel de Bastogne
244. Joannie THYS Centre culturel de l'Entité Fossoise – Fosses-La-Ville
245. Katheline TOUMPSIN Centre culturel de Leuze-En-Hainaut
246. Marylène TOUSSAINT Centre culturel – Théâtre De Namur
247. Alan URBAIN La Posterie – Centre culturel de Courcelles
248. Antoine UREEL La Concertation Asbl – Action Culturelle Bruxelloise
249. Didier VAEESBECK W :Hall – Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre
250. Roch VAN COPPENOLLE La Villa – Centre culturel de Ganshoren
251. Catherine VAN DEN OSTENDE Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville
252. Pierre VAN NIEUWENHUYZE Foyer Socioculturel d'Antoing
253. Laurence VAN OOST Centre culturel de Colfontaine
254. Laurent VANBERGIE Centre culturel d'Enghien
255. Patricia VANDENTHOREN W :Hall – Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre
256. Laurence VANDERMEREN Centre culturel de Pont-à-Celles
257. Clara VENTRE La Posterie – Centre culturel de Courcelles
258. Georges VENTURINI Centre culturel Christian Colle – Couvin
259. Florence VINCENT Centre culturel de Gerpinnes
260. Danielle VOSS Centre culturel de Bertrix
261. Antoine WALRAEVENS La Posterie – Centre culturel de Courcelles
262. Laura WARICHET Foyer culturel de Florennes
263. Sébastien WARISSE Centre culturel de Hastiere
264. Jennifer WASNAIRE Centre culturel de Hotton
265. Graziella WATTECAMPS Foyer Socioculturel d'Antoing
266. Valentin WERY Foyer culturel de Beloeil
267. Michaël WILLEMS Centre culturel d'Engis
268. Emma WINBERG Foyer Socioculturel d'Antoing
269. Émilie WINDELS Centre culturel d'Ans
270. Redouane ZIAT La Posterie – Centre culturel de Courcelles

## ASSOCIATIONS ADHERENTES

Les associations adhérentes soutiennent l'action de l'ASTRAC sans siéger à l'Assemblée générale. Le statut d'adhérent s'acquiert annuellement par le paiement d'une cotisation.

La liste reprend les associations du secteur des Centres culturels en ordre de cotisation 2023 au 31/12/2023. Elles sont classées par code postal.

1. Maison de la Création – Centre culturel Bruxelles-nord (1020)
2. Centre culturel de Schaerbeek (1030)
3. Le Senghor – Centre culturel d'Etterbeek (1040)
4. La Concertation asbl – Action Culturelle Bruxelloise (1060)
5. Le Jacques Franck – Centre culturel de Saint-Gilles (1060)
6. Escale du Nord – Centre culturel d'Anderlecht (1070)
7. Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg (1082)
8. La Villa – Centre culturel de Ganshoren (1083)
9. Centre Armillaire – Centre culturel de Jette (1090)
10. L'Entrela – Centre culturel d'Evere (1140)
11. W:HALLL – Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre (1150)
12. La Vénérie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort (1170)
13. Le Brass – Centre culturel de Forest (1190)
14. Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert (1200)
15. Association des Centres Culturels – ACC (1210)
16. Centre culturel de Beauvechain (1320)
17. Centre culturel de Rixensart (1332)
18. Centre culturel d'Ottignies – Louvain-la-Neuve (1340)
19. Le Foyer – Centre culturel de Perwez (1360)
20. Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche (1370)
21. Centre culturel de Nivelles (1400)
22. Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo (1410)
23. Centre culturel de Braine-l'Alleud (1420)
24. Centre culturel de Rebecq (1430)
25. Centre culturel d'Ittre (1460)
26. Le 38 – Centre culturel de Genappe (1470)
27. Centre culturel de Tubize (1480)
28. Centre culturel du Brabant Wallon (1490)
29. Centre culturel de Liège – les Chiroux (4000)
30. Coopération Culturelle Régionale/ Liège (4000)
31. Foyer culturel de Jupille – Wandre (4020)
32. Centre culturel Ourthe et Meuse (4031)
33. Centre culturel de Chênée (4032)
34. Centre culturel de Herstal (4040)
35. Centre culturel de Seraing (4100)
36. Foyer culturel de Sprimont – Henri Simon (4140)
37. Centre culturel Braives – Burdinne (4260)
38. Centre culturel de Hannut (4280)
39. Centre culturel de Remicourt (4350)
40. Passage 9 – Centre culturel de Waremme (4350)
41. Centre culturel de Flemalle (4400)
42. Centre culturel d'Ans (4432)
43. Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse (4470)
44. Centre culturel d'Engis (4480)
45. Centre culturel de l'Arrondissement de Huy (4500)
46. Centre culturel de Wanze (4520)
47. Les Variétés – Centre culturel d'Amay (4540)
48. Oyou – Centre culturel de Marchin, Modave, Clavier (4570)
49. Centre culturel de Soumagne (4630)
50. Centre culturel de Verviers (4800)
51. Centre culturel de Dison (4820)
52. Centre culturel de Welkenraedt (4840)
53. Centre culturel de Spa – Jalhay – Stoumont (4900)
54. Centre culturel de Theux (4910)
55. Centre culturel Stavelot – Trois-Ponts (4970)
56. Centre culturel de Namur – Théâtre de Namur (5000)
57. Atrium 57 – Centre culturel de Gembloux (5030)
58. Crac's – Centre culturel de Sambreville (5060)
59. Centre culturel de l'Entité Fossoise (5070)
60. Centre culturel de Floreffe (5150)
61. Centre culturel d'Andenne (5300)
62. Ecrin – Centre culturel d'Eghezée (5310)
63. Centre culturel d'Havelange (5370)
64. Centre culturel de Dinant (5500)
65. Centre culturel d'Hastière (5540)
66. Centre culturel de Bièvre (5555)
67. Centre culturel de Beauraing (5570)
68. Centre culturel des Roches de Rochefort (5580)
69. Centre culturel de Ciney (5590)
70. Centre culturel de Philippeville (5600)
71. Foyer culturel de Florennes (5620)
72. Centre culturel de Walcourt (5650)
73. Centre culturel Christian Colle Couvin (5660)
74. Centre culturel Action-Sud (5670)
75. Foyer culturel de Doische (5680)
76. Eden – Centre culturel de Charleroi (6000)
77. Centre culturel d'Anderlues (6150)
78. La Posterie – Centre culturel de Courcelles (6180)
79. Centre culturel de Pont-à-Celles (6238)
80. Centre culturel de Farciennes (6240)
81. Centre culturel de Gerpinnes (6280)
82. Centre culturel de Chimay (6464)
83. Centre culturel de Sivry-Rance (6470)
84. Centre culturel Haute-Sambre (6530)
85. Centre culturel de Momignies (6590)
86. Centre culturel de Bastogne (6600)
87. Maison de la culture d'Arlon (6700)
88. Centre culturel de Habay (6720)
89. Centre culturel de Rossignol-Tintigny (6730)
90. Centre culturel de la ville d'Aubange (6791)
91. Centre culturel de Libramont-Chevigny (6800)

92. Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville (6810)
93. Centre culturel de Bertrix (6880)
94. Maison de la culture Famenne-Ardenne (6900)
95. Centre culturel de Durbuy (6940)
96. Centre culturel de Nassogne (6950)
97. Centre culturel de Hotton (6990)
98. Centre culturel de Soignies (7060)
99. Centre culturel du Roeulx (7070)
100. Centre culturel de Frameries (7080)
101. Centre culturel de Braine-le-Comte (7090)
102. Central – Centre culturel de la Louviere (7100)
103. Le Sablon – Centre culturel de Morlanwelz (7141)
104. Centre culturel de Chapelle-lez-Herlaimont (7160)
105. Foyer culturel de Manage (7170)
106. Centre culturel de Boussu (7301)
107. Foyer culturel de Saint-Ghislain (7330)
108. Centre culturel de Colfontaine (7340)
109. Maison culturelle de Quaregnon (7390)
110. Maison de la culture de Tournai (7500)
111. Culture Wapi (7500)
112. Arrêt 59 – Foyer culturel de Peruwelz (7600)
113. Foyer socioculturel d’Antoing (7640)
114. Centre culturel mouscronnois (7700)
115. CCCW – Centre culturel MJC Comines-Warneton (7780)
116. Maison culturelle d’Ath (7800)
117. Centre culturel de Silly (7830)
118. Centre culturel d’Enghien (7850)
119. Centre culturel de Leuze-en-Hainaut (7900)
120. Centre culturel du Pays des Collines (7910)
121. L’Envol – Centre culturel de Chièvres – Brugelette (7950)
122. Foyer culturel de Beloeil (7972)
123. Centre culturel de Jemeppe-sur-Sambre (5190)

## RAPPORT AUX COMPTES

Le rapport aux comptes a été rédigé par Pascale Piérard en tant que trésorière en vue de la présentation du résultat de l'exercice aux membres à l'occasion de l'AG du 6 juin 2023.

Le CA de l'ASTRAC a approuvé les comptes 2023 lors de sa réunion du 30 avril 2024.

*Nous commençons avec la lecture de l'actif.*

- *Des immobilisations corporelles tout d'abord pour un montant de 1.825,32 euros. Il s'agit de la valeur résiduelle du matériel informatique.*
- *Des immobilisations financières pour 300 euros qui sont des parts dans le projet Vents du sud, coopérative dont le but est de soutenir le développement des énergies renouvelables appartenant aux citoyens en Province de Luxembourg.*

*Les actifs circulants sont constitués de 2.363,79 euros de subside à recevoir (il s'agit du solde Maribel), de 1000 euros qui sont nos parts au sein de la banque coopérative NewB , de nos avoirs en banque et en caisse pour 83.923,95 euros et de 2024,04 euros qui sont des charges à reporter (factures Ethias 2024).*

*L'actif est de 91.437,10 euros.*

*En ce qui concerne le passif, nous avons d'abord les capitaux propres, constitués par le fonds social de 15.824,10 euros et les bénéfices accumulés diminués de la perte de l'exercice qui est de 4.729,52 euros.*

*Les dettes de 45.477,54 euros concernent des factures fournisseurs, réglées à ce jour et le pécule de vacances de 20290.46 euros.*

*Des charges à imputer pour 369.66 euros – il s'agit d'une régularisation de l'assurance accident du travail.*

*Des produits à reporter pour 475 euros, en lien avec la Jpro2024. Et des cotisations 2024 pour 7598 euros.*

*Le montant du passif est bien égal à celui de l'actif.*

*Au niveau des comptes de résultats, un chiffre d'affaires nettement supérieur à celui de 2022 (même s'il reste peu élevé) et des subsides qui atteignent 20.6787,85 euros.*

*L'augmentation de la subvention ordinaire de la Fédération Wallonie Bruxelles est conséquente. Elle passe de 55.791+16.000 euros pour le projet de la Plateforme d'Échange et de Partage à 101.000 euros. Les cotisations sont également en hausse.*

*Au niveau des charges, au poste 612110, une augmentation expliquée par plusieurs commandes de gaz au cours de l'année. Ce qui ne signifie pas nécessairement qu'on ait consommé plus.*

*En 612560, achat de matériel informatique au vu de l'accueil de Pauline, nouvelle collègue arrivée au printemps 2023.*

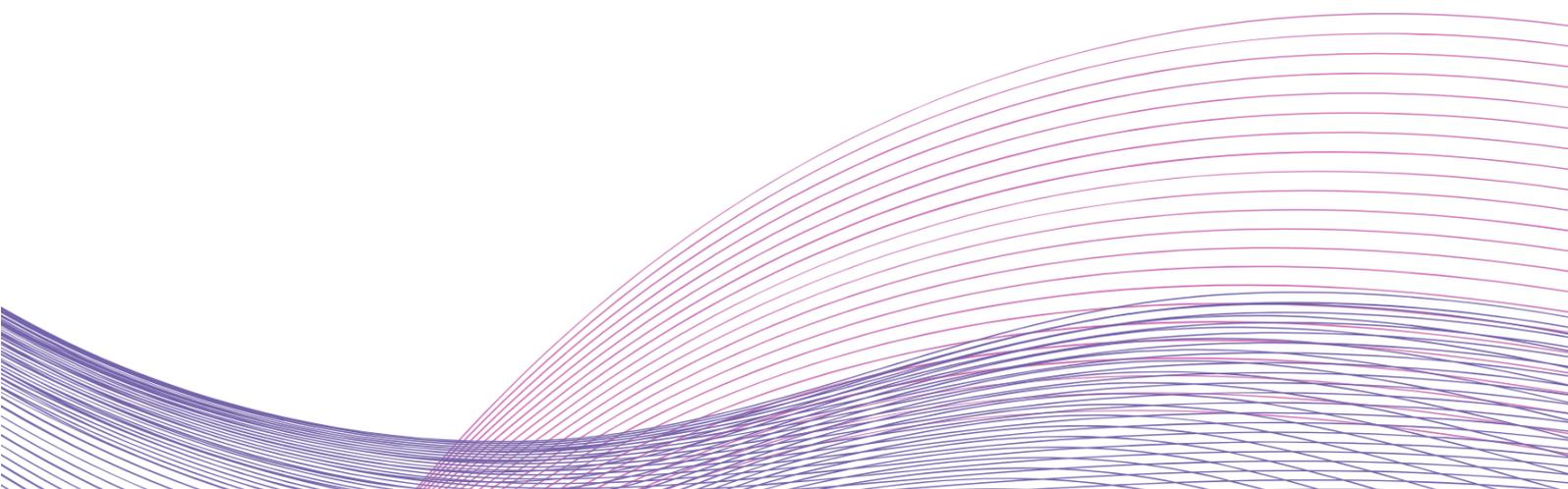
*Au poste 613220, des honoraires comptables plus élevés. Un situation des comptes avait été commandée au bureau Sephigroupe en prévision de la fusion.*

*Concernant les rémunérations, une augmentation de plus ou moins 50.000 euros au niveau des coûts expliquée par l'engagement d'une personne ½ temps, par les indexations successives et un passage à l'échelon 6 pour le poste de direction. Rappelons aussi qu'en 2022, une personne de l'équipe a été absente pour maladie pendant plusieurs mois sans être remplacée.*

*Rien de significatif pour les autres postes.*

*Nous proposons de compenser la perte de 4.729,52 euros en reprenant sur les bénéfices antérieurs cumulés. Ce qui amène ceux-ci à un montant de 30.135,46 euros.*

*Les administrateurs remercient chaque membre de l'équipe et particulièrement Marie et Liesbeth pour la rigueur et le suivi professionnel dont elles font preuve tout au long de l'année.*



# TABLE DES MATIÈRES

<b>L'ASTRAC, RESEAU DES PROFESSIONNELS EN CENTRES CULTURELS</b>	<b>2</b>
QUI SOMMES-NOUS ?	2
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
L'ÉQUIPE	4
NOS BALISES	4
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023</b>	<b>5</b>
LE BILAN D'UNE ANNEE PAS COMME LES AUTRES	7
1 – PENSER L'ACTION FEDERATIVE	8
2 – DEFENDRE LES PROFESSIONNEL·LE·S ET LEURS PRATIQUES	12
3 – ANIMER LE(S) RESEAUX	17
4 – ÉTENDRE NOS RACINES	23
MOYENS DE L'ASBL, SITUATION FINANCIERE	25
<b>PLAN D'ACTION 2024</b>	<b>27</b>
ATTERRIR, SE RECENTRER, POURSUIVRE	29
PRIORITES ET POINTS D'ATTENTION	30
A PROPOS DU BUDGET 2024	35
<b>ANNEXES</b>	<b>37</b>
MEMBRES EFFECTIFS DE L'ASBL ASTRAC	38
ASSOCIATIONS ADHERENTES	42
RAPPORT AUX COMPTES	44



L'ASTRAC est soutenue par La Fédération Wallonie-Bruxelles et le Service Public de Wallonie.

Elle est membre de l'ACC, l'Association des Centres culturels, de Culture & Démocratie et de sa Plateforme d'observation des droits culturels, l'ENCC, le Réseau européen des Centres culturels.